

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 11 NOVEMBRE 2013

VOLUME 139

ODETTE GAGNON et DANIELLE BERGERON
Sténographes officielles

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue St-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me DENIS GALLANT,
Me KEITH RITI,
Me SONIA LeBEL

INTERVENANTS :

Me ANDRÉ DUMAIS et Me LUCIE JONCAS pour le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International)
Me ESTELLE TREMBLAY pour le Parti québécois
Me BENOIT BOUCHER pour le Procureur général du Québec
Me MÉLISSA CHARLES pour l'Association de la construction du Québec
Me RICHARD GOYETTE et Me JEAN-DANIEL DEBKOSKI pour M. Jocelyn Dupuis
Me DENIS HOULE et Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me JOSÉANE CHRÉTIEN pour le Barreau du Québec
Me MICHEL DÉCARY et Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec
Me LAURENT THEMENS pour le Fonds de solidarité
Me ROBERT LAURIN pour la FTQ Construction
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales
Me DANIEL ROCK pour M. Yannick Payette
Me MARK BANTEY pour le Globe and Mail, The Gazette, La Presse, CTV et Global Television
Me GENEVIÈVE GAGNON pour la Société Radio-Canada

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	5
JOCELYN DUPUIS	
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS HOULE	8
CONTRE-INTERROGÉ Me MICHEL DÉCARY	70
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ESTELLE TREMBLAY	85
DISCUSSION DE PART ET D'AUTRE	124
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ DUMAIS	131
INTERROGÉ PAR M. RENAUD LACHANCE, commissaire	144

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
102P-1049 : Article de TVA Nouvelles du 2 octobre 2013 - Un chef syndical au party des motards.	85
102P-1050 : Document d'appui - Élections québécoises 2007 - 7 ^e congrès extraordinaire de la FTQ	92
102P-1051 : Plate-forme électorale de la FTQ de 1998	92
102P-1052 : Dépliant de l'élection provinciale de 2003	93
102P-1053 : Communiqué de presse officiel de la FTQ du 3 mars 2007 - Appui massif de la FTQ au Parti québécois	97

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce onzième (11e) jour du
2 mois de novembre,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin.

8 Me DENIS GALLANT :

9 Alors, bon matin, Madame la Présidente, Monsieur
10 Lachance. Alors, Denis Gallant pour la Commission.

11 Me KEITH RITI :

12 Bonjour. Keith Riti pour la Commission.

13 Me ANDRÉ DUMAIS :

14 Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le
15 Commissaire. Bonjour. André Dumais pour le Conseil
16 provincial (International).

17 Me LUCIE JONCAS :

18 Bonjour. Lucie Joncas pour le Conseil provincial
19 (International).

20 Me ESTELLE TREMBLAY :

21 Bonjour. Estelle Tremblay pour le Parti québécois.

22 Me BENOIT BOUCHER :

23 Bonjour à vous. Benoit Boucher pour le Procureur
24 général du Québec.

25

- 1 Me MÉLISSA CHARLES :
- 2 Bonjour. Mélissa Charles pour l'Association de la
- 3 construction du Québec.
- 4 Me RICHARD GOYETTE :
- 5 Bonjour. Richard Goyette pour Jocelyn Dupuis.
- 6 Me JEAN-DANIEL DEBKOSKI :
- 7 Jean-Daniel Debkoski pour Jocelyn Dupuis.
- 8 Me DENIS HOULE :
- 9 Denis Houle pour l'Association des constructeurs de
- 10 routes et grands travaux du Québec.
- 11 Me SIMON LAPLANTE :
- 12 Bonjour. Simon Laplante pour l'Association des
- 13 constructeurs de routes et grands travaux du
- 14 Québec.
- 15 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :
- 16 Bonjour. Joséane Chrétien pour le Barreau du
- 17 Québec.
- 18 Me MICHEL DÉCARY :
- 19 Bonjour. Michel Décary pour le Parti libéral du
- 20 Québec.
- 21 Me FÉLIX RHÉAUME :
- 22 Bonjour à tous. Félix Rhéaume pour le Parti libéral
- 23 du Québec.
- 24 Me LAURENT THEMENS :
- 25 Bonjour. Laurent Themens pour le Fonds de

1 solidarité.

2 Me ROBERT LAURIN :

3 Robert Laurin pour la FTQ Construction.

4 Me PIERRE POULIN :

5 Bonjour. Pierre Poulin pour le Directeur des
6 poursuites criminelles et pénales.

7 LA PRÉSIDENTE:

8 Monsieur Dupuis est-il... Approchez-vous, Monsieur
9 Dupuis. Qui donc sera le prochain à contre-
10 interroger monsieur Dupuis ou à interroger monsieur
11 Dupuis.

12 Me DENIS HOULE :

13 Moi, Madame.

14 LA PRÉSIDENTE:

15 Maître Houle. Monsieur Dupuis, vous allez être
16 assermenté.

17

18

19

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce onzième (11e) jour du
2 mois de novembre,

3

4 A COMPARU :

5

6 JOCELYN DUPUIS,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 R. Bonjour.

11 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS HOULE :

12 Q. **[1]** Bonjour. Bonjour, Monsieur Dupuis.

13 R. Bonjour.

14 Q. **[2]** Alors, je vais me nommer même si vous m'avez
15 entendu me présenter à plusieurs reprises. Denis
16 Houle pour l'Association des constructeurs de
17 routes et grands travaux du Québec. J'ai quelques
18 sujets à aborder avec vous. Alors, le premier, j'ai
19 relu, avec passablement d'attention, le témoignage
20 de votre ami monsieur Borsellino qui remonte au
21 quatre (4) et au cinq (5) février deux mille treize
22 (2013) dernier. Je pourrais lire ça avec vous, mais
23 je pense que vous allez être en mesure d'admettre
24 trois sujets ou trois dossiers pour lequel... pour
25 lesquels c'est-à-dire vous avez voulu lui rendre

1 des services.

2 Alors, le premier dossier, projet Rio
3 Tinto, sa compagnie Opron dont il était en train de
4 devenir propriétaire, c'est exact?

5 R. C'est exact, Madame la Présidente.

6 Q. **[3]** À peu près en octobre deux mille huit (2008)
7 que je retiens de son témoignage.

8 R. Les dates, comme j'ai toujours mentionné, je m'en
9 souviens pas de la date exactement, mais, oui,
10 j'avais donné un coup de main à l'entreprise de Joe
11 Borsellino concernant l'obtention d'un contrat à la
12 compagnie Alcan dans le domaine privé dans
13 l'industrie de la construction.

14 Q. **[4]** Juste pour vous aider à vous situer, est-ce que
15 vous êtes d'accord avec moi que c'est après votre
16 démission de septembre deux mille huit (2008) comme
17 directeur général de la FTQ Construction?

18 R. Bien, j'ai terminé, comme j'ai mentionné, Madame la
19 Présidente, je m'es (sic) pas représenté de nouveau
20 à la fin de mon mandat, ça a été rapproché au mois
21 de novembre et c'est après, dans ces dates-là que
22 j'ai donné la manière de fonctionner et ainsi de
23 suite pour Joe Borsellino.

24 Q. **[5]** Et vous avez parlé dans votre... pas vous,
25 excusez-moi, monsieur Borsellino a parlé dans son

1 témoinage que vous l'aviez mis en contact avec un
2 dénomé Pierre, c'est ça? Vous souvenez-vous de ça?

3 R. Oui. C'est une personne qui fait des relations de
4 travail dans l'industrie de la construction et
5 c'est... c'est la préparation parce que je
6 mentionnais lorsqu'il y a des... des demandes de
7 soumission dans le domaine privé, c'est le donneur
8 d'ouvrage avec les firmes qu'ils ont choisies
9 d'ingénierie qui sollicitent les entrepreneurs qui
10 peuvent soumissionner sur ces contrats-là privés,
11 Madame la Présidente. Et un dossier qui est très
12 important lorsqu'on l'achemine, c'est la santé et
13 sécurité, de quelle manière de fonctionner, de
14 quelle manière le programme va être déposé en santé
15 et sécurité et c'est sur ce sens-là que j'ai aidé
16 Joe Borsellino dans la préparation pour qu'ils
17 peuvent être sélectionnés pour obtenir des
18 contrats.

19 Q. **[6]** Monsieur Borsellino précisait que vous lui
20 disiez être en contact avec ce Pierre-là du
21 Saguenay-Lac Saint-Jean, je pense, c'est ça?

22 R. Non, c'est une personne qui reste en Estrie.

23 Q. **[7]** Ah! O.K. Est-ce que c'est une personne qui
24 travaille dans le milieu syndical ou pour les
25 entrepreneurs ou pour une firme?

1 R. C'est une personne qui travaille dans le milieu de
2 relations de travail et santé et sécurité pour les
3 grands donneurs d'ouvrage dans l'industriel.

4 Q. **[8]** C'est un consultant.

5 R. C'est un consultant.

6 Q. **[9]** Vous ne voulez pas le nommer?

7 R. Bien, c'est parce que, Madame la Présidente,
8 qu'est-ce que je mentionne, c'est... j'essaie... je
9 vois pas l'intérêt de nommer la personne ici, c'est
10 vraiment... Ça me dérange pas de la nommer là,
11 c'est pas...

12 Q. **[10]** En tout cas...

13 R. ... je ne suis pas... je suis pas non réceptif à
14 ça, c'est juste que je trouve que c'est un domaine
15 privé où est-ce qu'on a obtenu... C'est pas obtenir
16 des contrats, c'est plus une préparation à ce
17 qu'ils peuvent être invités pour obtenir des
18 contrats. Ça, c'est le choix du donneur d'ouvrage,
19 Madame la Présidente.

20 Q. **[11]** O.K.

21 LA PRÉSIDENTE:

22 Est-ce ça vous convient, Maître Houle?

23 Me DENIS HOULE :

24 Si ça vous convient, Madame, moi, c'est correct. Je
25 n'insiste pas plus.

1 LA PRÉSIDENTE:

2 Mais, si c'est nécessaire à votre interrogatoire.

3 Me DENIS HOULE :

4 Je n'insiste pas. Je n'insiste pas.

5 LA PRÉSIDENTE:

6 O.K.

7 Me DENIS HOULE :

8 Q. **[12]** Le deuxième dossier, le deuxième et le
9 troisième dossiers en même temps, monsieur
10 Borsellino, vous l'avez introduit justement à votre
11 ami Ronnie Beaulieu pour le Club Med, c'est exact?

12 R. Non, c'est... Joe Borsellino, je l'ai introduit
13 avec Jean-Marc Daigle qui était le promoteur du
14 Club Med...

15 Q. **[13]** Ah! C'est vrai.

16 R. ... pour l'obtention de contrats, comme je
17 mentionnais, sur l'International, Madame la
18 Présidente.

19 Q. **[14]** Et de toute façon, à peu près concomitante,
20 vous avez également tenté d'obtenir du financement
21 pour les jeans là, Parasuco.

22 R. Oui, c'est un dossier qui est complètement
23 indépendant.

24 Q. **[15]** Oui.

25 R. C'est un de ses amis qui avait... un des amis à Joe

1 Borsellino, que... qui était propriétaire de
2 magasins de... manufacturier de jeans et il voulait
3 avoir du financement.

4 Q. **[16]** Et si on parle de ces deux projets-là. Alors,
5 Rio Tinto, Opron et maintenant... mon Dieu! le Club
6 Med. Ça c'était auprès de SOLIM, je pense, hein?
7 Que vous faisiez des démarches?

8 R. Non, c'est...

9 Q. **[17]** Auprès du Fonds?

10 R. SOLIM pour une partie et le Fonds, et le deuxième
11 c'est le Fonds, ça a aucun rapport avec SOLIM,
12 concernant les... les Jeans Parasuco.

13 Q. **[18]** Et là, comme on disait tantôt, après les
14 élections de novembre deux mille huit (2008), alors
15 que vous n'êtes plus au Fonds... pas au Fonds mais
16 à la FTQ Construction, c'est exact?

17 R. C'est exact, Madame la Présidente.

18 Q. **[19]** Donc, vous avez toujours, après votre départ,
19 vos entrées tant au Fonds de solidarité qu'à la FTQ
20 Construction?

21 R. J'avais expliqué, Madame la Présidente, comme quoi,
22 lorsque j'ai décidé de pas renouveler le mandat de
23 la FTQ Construction, j'avais eu une rencontre avec
24 Michel Arsenault, je lui ai expliqué et on avait
25 mentionné, entre nous autres, s'il y avait des

1 dossiers que je pouvais emporter, de passer avec
2 lui et il acheminerait au Fonds de solidarité aux
3 personnes concernées lorsqu'il y aurait des
4 dossiers, et c'est tout. C'est la manière que j'ai
5 fonctionné à l'intérieur de ça.

6 Q. **[20]** Et le dernier projet pour lequel vous auriez
7 fait des représentations pour monsieur Borsellino
8 c'est le projet Bonaventure, l'achat d'un terrain
9 pour construction immobilière, si je comprends
10 bien?

11 R. Non, j'ai jamais fait de sollicitation pour un
12 projet de Bonaventure avec Joe Borsellino au Fonds
13 de solidarité.

14 Q. **[21]** Il y a pas un troisième projet, immobilier,
15 dont nous a parlé monsieur Borsellino, dans lequel
16 vous avez été impliqué?

17 R. Non. Peut-être que monsieur Borsellino a obtenu ou
18 a fait un projet d'un... d'un... de condos, comme
19 vous mentionnez, mais, moi, j'étais pas impliqué à
20 l'intérieur de ça, Madame la Présidente.

21 Q. **[22]** Monsieur Borsellino a expliqué qu'il ne vous
22 versait pas de salaire, ça rejoint pas mal vos
23 explications de la semaine passée. Par contre,
24 maître Gallant a touché à ce volet-là, vous avez
25 été bien traité par monsieur Borsellino, qui a été

1 très généreux à votre endroit, c'est exact? On
2 parle de billets de hockey?

3 R. Bien, pour moi, Madame la Présidente, j'ai tout le
4 temps expliqué, des relations de travail puis
5 quelqu'un qui donne un billet de hockey, pour moi,
6 ça... ça... dérangeait pas mon... mon implication
7 de représentation vis-à-vis les travailleurs, que
8 j'ai toujours effectué mon travail au meilleur de
9 ma connaissance. Pour moi c'était des relations de
10 travail, c'est tout. J'ai pas eu d'avantage, pour
11 moi c'était pas un avantage, que je considérais.

12 Q. [23] Je comprends, vous refusez d'utiliser le
13 terme, plutôt « relations d'affaires ». Pour vous,
14 vous avez toujours prétexté que c'est des relations
15 de travail, peu importe les contacts que vous aviez
16 avec des gens mafieux, des gens des Hells ou,
17 encore, monsieur Borsellino, qui était mêlé à la
18 corruption dans la ville de Montréal?

19 R. Madame la Présidente, j'ai expliqué de long en
20 large, dans mes six jours que j'étais ici, pour
21 moi, c'est des personnes qui avaient été...
22 certaines personnes avaient été accusées,
23 condamnées et ils avaient payé leur peine à la
24 société puis je croyais énormément à la
25 libération... à la réhabilitation, je vous l'ai

1 mentionné. Et, pour moi, c'est pas des personnes
2 qui faisaient partie du crime organisé. C'est des
3 personnes qui avaient eu des... des erreurs de
4 parcours et, pour moi, j'ai essayé de... de les
5 aider le plus possible.

6 Q. **[24]** Quand vous parlez de réhabilitation, moi, je
7 retiens, par exemple, le fait que lorsque vous avez
8 voulu faire financer Carboneutre par le Fonds, vous
9 avez présenté, une première fois, monsieur Arcuri
10 au président FTQ centrale, à monsieur Arsenault, à
11 son bureau, vous vous rappelez de ça?

12 R. Non, j'ai... la première fois que j'ai eu une
13 rencontre avec Michel Arsenault et Domenic Arcuri
14 c'est à l'usine...

15 Q. **[25]** Ah! O.K.

16 R. ... sur Marien, où on avait eu une rencontre, qu'il
17 y avait cinq, six personnes de présents (sic) là,
18 avec Michel Arsenault.

19 Q. **[26]** Et c'est à la suite de cette rencontre-là...
20 Vous faites bien de me corriger si je me trompe des
21 fois dans le... la présentation de la question, là,
22 (inaudible).

23 R. Ah! Madame la Présidente, je fais juste de répondre
24 à la question, là. C'est pas une question de
25 corriger qui que ce soit.

1 Q. **[27]** Non, c'est parce que ma mémoire peut faillir,
2 hein, un petit peu des fois. Alors, finalement, à
3 la suite de cette rencontre-là, vous êtes d'accord
4 avec moi que monsieur Arsenault vous a dit : « Je
5 veux plus rencontrer ce personnage-là »?

6 R. Non, non, non, aucunement. Il a eu... Madame la
7 Présidente, suite à la rencontre qu'on a eue à
8 l'usine, il y a eu d'autres rencontres qui a (sic)
9 été faites dont, moi, j'étais pas partie... je
10 faisais pas partie. Il y a eu une rencontre qui a
11 été faite avec Michel Arsenault, des personnes du
12 Fonds, Domenic Arcuri, Marlène Girard, Yves
13 Thériault, peut-être... si je me souviens bien, je
14 pense que Joe Bertolo était présent à cette
15 rencontre-là. Et ça a eu lieu... je pense qu'il y a
16 une rencontre qui a eu lieu au bureau de Michel
17 Arsenault et, par la suite, c'est toutes des
18 rencontres qui a (sic) lieu au Fonds de solidarité.

19 Q. **[28]** O.K. Ça revient à ma question initiale. Donc,
20 après cette rencontre-là, au bureau de monsieur
21 Arsenault, monsieur Arsenault et vous, vous avez
22 communiqué ensemble, une des nombreuses
23 conversations qu'on a entendues, et il vous a dit :
24 « Je veux plus rencontrer Arcuri à mon bureau »,
25 c'est ça?

1 R. Non, c'est... c'est... Madame la Présidente, c'est
2 pas de ce genre-là qui a arrivé. C'est qu'il y a eu
3 des discussions avec... même c'est Marlène Girard
4 qui m'a apporté que... pour elle, c'était mieux
5 qu'elle et Yves Thériault et Joe Bertolo acheminent
6 le dossier suite aux discussions, parce qu'ils
7 étaient plus habiles à avoir des discussions avec
8 le Fonds et non Domenic Arcuri. C'est strictement
9 ça. C'est une décision interne de l'entreprise ECN.

10 Q. **[29]** Alors, vous niez donc, que ce soit à la suite
11 d'une exigence de monsieur Arsenault de ne plus
12 rencontrer ce personnage-là?

13 R. Ah! c'est... il est pas question que c'est
14 Arsenault qui a décidé de plus rencontrer ce
15 personnage-là, Madame la Présidente.

16 Q. **[30]** Toujours dans votre prétexte de
17 réhabilitation, il est exact de dire que vous vous
18 êtes toujours organisé pour que monsieur Arsenault
19 ne connaisse pas l'existence et l'implication de
20 Raynald Desjardins dans Carboneutre. C'est exact?

21 R. Ce n'est pas la manière que j'ai mentionnée, Madame
22 la Présidente, c'est lorsque Raynald Desjardins m'a
23 soulevé le point d'être présent à une rencontre,
24 j'ai dit : « Non, regarde, dans la situation je
25 pense qu'on est mieux... » Je lui ai expliqué, j'ai

1 dit pourquoi et Raynald Desjardins a acquiescé à ma
2 demande. C'est tout.

3 Q. **[31]** Mais en fait ça faisait drôlement votre
4 affaire de le cacher, de cacher sa présence dans
5 Carboneutre à monsieur Arsenault?

6 R. Vraiment, pas, ce n'est pas le but de...

7 Q. **[32]** Non?

8 R. Madame la Présidente, ce n'est pas le but de cacher
9 quelque chose, c'est, je le mentionnais, moi je
10 suis ouvert... je suis ouvert d'esprit dans ces
11 situations-là, puis je pense qu'il y a d'autres
12 personnes qui étaient moins ouverts et c'est sur ce
13 sens-là que j'ai pris la décision de demander à
14 Raynald Desjardins de ne pas se présenter.

15 Q. **[33]** Une des autres personnes qui n'étaient pas
16 ouvertes à sa présence dans le dossier c'était
17 monsieur Arsenault? Vous faites allusion à monsieur
18 Arsenault?

19 R. Bien je parle de l'ensemble des personnes qu'on
20 avait affaire avec le Fonds de solidarité, dont
21 monsieur Arsenault était le président de l'exécutif
22 du Fonds.

23 Q. **[34]** Monsieur Borsellino a dit dans son témoignage,
24 à la fin de son témoignage, que... une des
25 représentations que vous faisiez à l'époque où vous

1 ne vous entendiez pas trop avec monsieur Accurso,
2 c'était de faire en sorte de remplacer monsieur
3 Accurso, qui profitait d'une façon assez généreuse
4 du financement du Fonds de solidarité, et de le
5 remplacer par monsieur Borsellino qui était un
6 autre entrepreneur important?

7 R. Madame la Présidente, je n'ai jamais voulu
8 remplacer quelqu'un ou qui que ce soit au Fonds de
9 solidarité par l'entremise de l'un ou de l'autre.
10 C'était jamais mon but, ça l'a jamais été non plus.

11 Q. **[35]** Alors, quand monsieur Borsellino a affirmé ça
12 devant la Commission, vous dites que ce n'était pas
13 exact?

14 R. Bien lui il interprète d'une manière, moi ce
15 n'était pas mon but, aucunement de mon but de
16 remplacer un, qui que ce soit, je pense que le
17 Fonds de solidarité si on avait des entreprises
18 dans l'industrie de la construction qui avaient
19 besoin de financement, peu importe le nom, ça
20 m'aurait fait plaisir de les référer au Fonds.
21 C'est la vérité.

22 Q. **[36]** Monsieur Borsellino a expliqué également à la
23 fin de son témoignage, à la toute fin de son
24 témoignage que parmi les cadeaux, il y avait le
25 voyage en Italie qui était somptuaire, somptueux,

1 il y avait également votre possibilité d'utiliser à
2 l'année longue son condominium. Il a parlé de deux
3 mille sept (2007) à deux mille dix (2010), parce
4 qu'il aurait vendu le condo en août deux mille dix
5 (2010). Êtes-vous d'accord avec moi que depuis deux
6 mille sept (2007) vous aviez la clé et l'accès tout
7 à fait facile à son condo et de façon exclusive?

8 R. Non, Madame la Présidente, je n'ai eu aucune
9 exclusivité dans le condo avec Joe Borsellino. Je
10 l'ai expliqué. J'ai mentionné comme quoi autant que
11 moi s'il m'avait demandé de prendre mon motorisé,
12 je lui aurais prêté, c'est un échange entre amis,
13 qui n'a aucun rapport dans mes fonctions de
14 directeur général de la FTQ Construction.

15 Q. **[37]** Je vous parle du début de cet usage-là par
16 vous en deux mille sept (2007), êtes-vous d'accord
17 avec ça?

18 R. Je m'en souviens pas exactement quand il m'a
19 demandé puis qu'on a échangé entre nous autres puis
20 qu'il m'a mis ça disponible, je me souviens pas
21 exactement de la date, Madame la Présidente.

22 Q. **[38]** Et vous y avez eu accès d'une façon tellement
23 libre que vous n'appeliez pas monsieur Borsellino
24 pour rentrer dans le condo. Vous aviez votre clé,
25 vous y alliez comme si vous étiez chez vous. C'est

1 exact?

2 R. C'est fautif, Madame la Présidente.

3 Q. **[39]** C'est quoi la réalité, si c'est faux?

4 R. La réalité, c'est qu'on parlait, moi puis Joe,
5 c'était disponible, puis on se parlait ensemble,
6 c'est exactement ce que je vous dis, c'était pas
7 exclusif.

8 (09:46:25)

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[40]** Peut-être, mais la question de maître Houle,
11 c'est que vous aviez la clé et vous pouviez y aller
12 tant et aussi longtemps que vous vouliez?

13 R. Absolument, Madame la Présidente.

14 Q. **[41]** Autant de fois que vous vouliez?

15 R. Absolument. Non, il me demandait si c'était
16 exclusif. J'ai dit non.

17 Q. **[42]** Puis j'ai bien compris aussi tantôt que vous
18 avez dit que l'ensemble des... des dirigeants du
19 Fonds ne voulait pas que le crime organisé soit ou
20 ait des dossiers provenant du Fonds?

21 R. Non.

22 Q. **[43]** C'est ça?

23 R. Non, non, non, j'ai pas dit que l'ensemble des
24 dirigeants du Fonds, je comprends pas.

25 Q. **[44]** J'ai compris que l'ensemble du Fonds n'était

1 pas d'accord pour faire entrer un membre du crime
2 organisé au Fonds parce qu'il n'avait pas votre
3 largesse d'esprit?

4 R. Non, c'est pas ça que je mentionne, Madame la
5 Présidente. C'est que je disais que concernant
6 Raynald Desjardins, on parlait, il m'a posé la
7 question sur Raynald Desjardins. Je disais que
8 concernant Raynald Desjardins lorsque j'ai apporté
9 le dossier au Fonds de ECN que j'ai pas introduit
10 Raynald Desjardins dans la rencontre suite que lui-
11 même m'avait demandé de participer à cette
12 rencontre-là lorsqu'on a été visité l'usine. C'est
13 là-dessus que je répons.

14 Q. **[45]** Oui, mais j'ai compris...

15 R. Strictement, là.

16 Q. **[46]** ... que maître Houle vous a dit, alors c'était
17 seulement monsieur Arsenault, vous avez dit non
18 c'est l'ensemble des personnes du Fonds qui ne
19 voulait pas?

20 R. Non, non, non, ça a aucun rapport avec (inaudible).

21 Q. **[47]** Donc, les gens du Fonds n'avaient pas, avaient
22 l'esprit aussi large que le vôtre?

23 R. J'ai aucune idée, Madame la Présidente, j'ai aucune
24 idée là-dessus.

25 Me DENIS HOULE :

1 Q. **[48]** Vous avez raison, Madame, dans vos questions,
2 je lui ai d'abord posé la question sur monsieur
3 Arsenault, il m'a dit c'est l'ensemble. Après ça,
4 j'ai dit parmi l'ensemble il y a monsieur
5 Arsenault, il a dit oui. Alors, on se suit bien.

6 Si vous dites que vous n'aviez pas
7 l'exclusivité du condo, alors, qui l'avait à part
8 vous?

9 R. J'ai aucune espèce d'idée, Madame la Présidente.

10 Q. **[49]** C'est vrai que dans votre trousseau de clés,
11 vous aviez une clé du condo?

12 R. Bien je vous ai répondu que c'était oui, Madame la
13 Présidente.

14 Q. **[50]** Bon. Alors, comment expliquez-vous que lorsque
15 vous êtes directeur général du Fonds de la
16 construction en deux mille sept (2007) vous
17 profitez déjà des largesses de monsieur Borsellino?

18 R. Madame la Présidente, moi je trouve pas que c'est
19 des largesses.

20 Q. **[51]** Ah, vous êtes bien... on sait que c'est un
21 condo, suivant encore les dernières explications de
22 monsieur Borsellino, qu'il avait acheté dans les
23 deux cent quatre-vingts (280), deux cent quatre-
24 vingt-cinq mille dollars (285 000 \$) et qu'il l'a
25 vendu entre trois cent vingt-cinq (325) et trois

1 cent cinquante mille dollars (350 000 \$). On parle
2 de deux mille sept - deux mille huit (2007-2008),
3 ça remonte à six, sept ans. Donc, c'était quand
4 même un condo d'une certaine valeur?

5 R. C'est dans les mêmes valeurs que j'ai mon motorisé.

6 Q. **[52]** Oui, je l'ai déjà vu à RDI vous avez un beau
7 motorisé. Les planchers doivent être beaux aussi,
8 ils ont été refaits. À l'élection de novembre deux
9 mille huit (2008), vous faites en sorte que, pour
10 reprendre votre terme, votre « slate », monsieur
11 Mercure et votre ancien adjoint, monsieur Goyette,
12 prennent la direction de la FTQ Construction, c'est
13 exact?

14 R. C'est les deux personnes qui se présentaient au
15 poste de directeur général et de président de la
16 FTQ Construction.

17 Q. **[53]** Vous, dans votre entente avec les dirigeants
18 de la FTQ, vous faites en sorte que monsieur
19 Lavallée démissionne en même temps que vous, c'est
20 exact?

21 R. On a eu des discussions, moi puis Jean Lavallée,
22 comme quoi qu'on se représenterait pas de nouveau
23 pour solliciter un autre mandat à la FTQ
24 Construction, Madame la Présidente.

25 Q. **[54]** Donc, les personnes que vous voulez qui vous

1 remplacent sont en place, votre « slate », et, en
2 plus, monsieur Lavallée, qui était l'ami de
3 monsieur Accurso disparaît, c'est exact?

4 R. Madame la Présidente, les deux personnes qui ont
5 rentré en place c'est Yves Mercure comme président
6 et Richard Goyette comme directeur et, moi puis
7 Jean Lavallée, on s'est pas représentés, ça fait
8 que c'est certain qu'on était plus là.

9 Q. **[55]** On est d'accord avec moi... vous êtes d'accord
10 avec moi, c'est-à-dire, que monsieur Mercure et
11 surtout monsieur Goyette sont favorables à toutes
12 vos démarches que vous faisiez, avec tout votre
13 lobbying que vous faisiez alors que vous étiez le
14 directeur général du Fonds de la construction? Ils
15 vous remplacent, tout simplement, et pour vous ça
16 va continuer comme avant?

17 R. Aucunement. Lorsque j'ai mentionné que Richard
18 Goyette me... avait pris un mandat et avait été élu
19 par les congressistes de la FTQ Construction, qu'il
20 allait s'orienter dans les mêmes objectifs que
21 j'avais en tant que dirigeant syndical pour
22 représenter les travailleurs de la FTQ Construction
23 comme il se doit. C'est ça que Richard Goyette a
24 fait. Je pense.

25 Q. **[56]** Avec les éléments dont je parle, donc monsieur

1 Accurso devient... sa position est plus fragile
2 vis-à-vis le Fonds, vous êtes d'accord avec moi, si
3 monsieur Lavallée n'est plus là pour le défendre,
4 pour lui ouvrir les portes?

5 R. Monsieur Accurso avait ses entrées au Fonds et
6 ainsi de suite et c'est pas... pour moi, c'est pas
7 l'importance de la FTQ Construction. Moi, la FTQ
8 Construction, Richard Goyette et Yves Mercure,
9 c'est à l'intérieur de la FTQ Construction et non
10 le Fonds. Le Fonds, j'ai jamais siégé là de ma vie.

11 Q. **[57]** Non, mais on a vu, à travers toutes les
12 conversations téléphoniques que maître Gallant nous
13 a fait entendre et les deux enquêteurs qui vous ont
14 précédé, que vous avez fait beaucoup de démarches
15 au Fonds. Vous aviez vos... la porte était grande
16 ouverte pour vous, hein?

17 R. Ah! il y a jamais de porte de grande ouverte.
18 Lorsqu'on a des dossiers au Fonds, on les chemine
19 comme ça doit aux personnes concernées et le Fonds
20 analyse les dossiers, les accepte et les refuse.
21 Comme vous avez vu, il y a des dossiers qui ont été
22 refusés.

23 Q. **[58]** En fait, sur l'ensemble des dossiers dont il a
24 été question, vous n'en avez presque pas passé au
25 Fonds, vous êtes d'accord avec moi? Il y a juste

1 les dossiers de Ronnie Beaulieu, votre ami, qui ont
2 réussi à avoir du financement, ces dossiers-là pour
3 lesquels vous avez réussi à avoir du financement
4 auprès du Fonds, c'est exact, et de SOLIM? Tous les
5 autres dossiers, que, moi, je qualifierais peut-
6 être d'empoisonnés, là, il n'y en a aucun pour
7 lesquels votre lobbying a réussi auprès du Fonds,
8 c'est exact?

9 R. Madame la Présidente, il y a eu des dossiers qui a
10 (sic) été référés au Fonds qui ont réussi, il y en
11 a d'autres qui ont pas réussi. C'est tout.

12 Q. **[59]** Lesquels...

13 R. Puis il y a pas eu de dossier empoisonné, lorsqu'on
14 dépose un dossier c'est que c'est avec son ensemble
15 de la situation et le Fonds prend une décision
16 d'affaires à l'intérieur de ça, il l'accepte ou il
17 le refuse, c'est tout.

18 Q. **[60]** On va parler d'un premier dossier, monsieur
19 Ronnie Beaulieu, pour lequel j'ai retenu, d'une
20 émission Enquête d'avril deux mille neuf (2009),
21 que vous aviez obtenu, cette fois-ci, que le Fonds
22 investisse dans son entreprise. Et l'émission
23 Enquête, en avril deux mille neuf (2009), a parlé
24 d'une perte de trois point deux millions (3.2 M),
25 dossier Pascal, c'est exact? La semaine passée,

1 avec un téléphone, maître Gallant vous a... c'était
2 102P-1039, dans lequel il était question d'une
3 perte de deux point cinq millions (2.5 M). Mais ce
4 qu'a révélé le dossier Enquête c'était une perte de
5 trois point deux millions (3.2 M)?

6 R. Madame la Présidente, j'ai aucune idée de quelle
7 manière puis de quel montant qui a été perdu dans
8 ce dossier-là. Le Fonds pourrait vous répondre à
9 ça, moi, je le sais pas.

10 Q. **[61]** Et, à moins que je me trompe, je pense que
11 c'est le seul dossier pour lequel vous avez réussi
12 à avoir une aide du Fonds pour votre ami Beaulieu?

13 R. Bien, c'est...

14 Q. **[62]** Ça a tourné en une perte dramatique pour le
15 Fonds?

16 R. Madame la Présidente, je vous mentionnais...
17 surtout c'est un dossier qui... il a aucunement
18 rapport à l'industrie de la construction et, pour
19 moi, il y a eu des... du financement à l'intérieur
20 de ce dossier-là et le Fonds a analysé le dossier
21 et ça a été fermé, c'est tout. Moi, j'ai pas à
22 savoir... je sais pas quel montant qui a été une
23 perte ou quoi que ce soit. Est-ce qu'ils ont eu des
24 revenus à l'intérieur de ça? J'ai aucune espèce
25 d'idée, Madame la Présidente.

1 Q. **[63]** Alors, ensuite ça a été le Club Med et en même
2 temps vous travailliez le fameux dossier de...
3 comment il s'appelle donc? Carboneutre. Et c'est là
4 qu'on a entendu 102P-1000 - que je ne ferai pas
5 réentendre, Madame, c'est assez pénible à
6 entendre - conversation entre monsieur Arsenault et
7 vous, février ou mars, je pense, deux mille neuf
8 (2009). Vous n'êtes même plus à l'emploi de la FTQ
9 Construction et vous vous permettez d'engueuler et
10 de menacer votre ancien patron, c'est exact?

11 R. Madame la Présidente, j'ai jamais menacé qui que ce
12 soit.

13 Q. **[64]** On le fera pas réentendre, je pense que tout
14 le monde ici, surtout les commissaires, ont bien
15 entendu que vous vouliez que ça passe, ces deux
16 financements-là, sinon vous étiez pour sortir des
17 choses. Et maître Gallant vous a contre-interrogé
18 assez longtemps... longuement la semaine passée là-
19 dessus. Alors, pour vous, c'était pas des menaces?

20 R. Madame la Présidente, pour moi, c'était pas des
21 menaces.

22 (09:54:54)

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[65]** C'était quoi alors?

25 R. C'était des discussions entre deux personnes puis

1 le ton a monté un peu puis on a essayé de
2 s'entendre puis on s'est pas entendu.

3 Me DENIS HOULE :

4 Q. **[66]** Le ton a monté mais seulement de votre part,
5 êtes-vous d'accord avec moi? Monsieur Arsenault ne
6 disait à peu près rien. Il a supporté, en fait,
7 votre langage ordurier, c'est exact?

8 R. Moi je pense le contraire, Madame la Présidente.

9 Q. **[67]** La Commission va apprécier. L'explication pour
10 laquelle vous changez de comportement vis-à-vis
11 monsieur Accurso en deux mille neuf-deux mille dix
12 (2009-2010). Madame la Présidente vous a interrogé
13 à deux reprises à cet effet-là, sur ce sujet-là et
14 elle vous a dit: « Vous avez passablement amoindri
15 les propos, encore que je pourrais dire orduriers,
16 que vous utilisiez dans deux conversations », moi
17 j'ai noté 102P-1013 et 102P-1015 où vous parliez de
18 crosseur et de mots pas très gentils à l'endroit de
19 monsieur Accurso et de monsieur Lavallée. Vous vous
20 rappelez de ça ou si vous voulez qu'on le
21 réentende?

22 R. Madame la Présidente, j'ai écouté les écoutes
23 électroniques avec tout le monde ici présent dans
24 la salle.

25 Q. **[68]** Alors vous êtes d'accord avec le résumé que

1 j'en fais?

2 R. Je ne suis pas d'accord avec le résumé que vous en
3 faites, on a eu une... un problème majeur, on a
4 discuté, j'é... j'étais assez direct dans mes
5 propos, c'est tout, c'est ma personnalité, lorsque
6 je m'exprime, je m'exprime.

7 Q. **[69]** Là, vous n'êtes plus au Fonds, vous engueulez
8 et vous menacez votre ancien patron qui est le
9 président de la FTQ...

10 R. Madame la Présidente...

11 Q. **[70]** Vous vous gênez pas, hein?

12 R. Madame la Présidente, Michel Arsenault n'était pas
13 mon patron, je suis un... j'étais directeur général
14 de la FTQ Construction, j'ai été élu par les
15 délégués qui représentent les sections locales, qui
16 représentent les membres. Et Michel Arsenault
17 n'était pas mon patron.

18 Q. **[71]** Quand vous siégez sur le conseil
19 d'administration de la FTQ centrale, il était le
20 président?

21 R. Madame la Présidente, je ne siége pas à la FTQ
22 centrale.

23 Q. **[72]** Vous siégiez. Vous siégiez pas comme directeur
24 général?

25 R. Aucunement.

1 Q. [73] O.K. Le chèque 102P-1019 de cinquante six
2 mille quatre cent trente-sept dollars (56 437 \$)
3 que vous a versé monsieur Accurso ou plutôt
4 Louisbourg, là, le... c'est en décembre deux mille
5 dix (2010), ça?

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Non, deux mille neuf (2009).

8 Me DENIS HOULE :

9 Q. [74] Trois (3) décembre deux mille neuf (2009),
10 vous avez raison, là, ça a été versé à une
11 compagnie?

12 R. Bien oui, c'est ma compagnie personnelle à moi puis
13 j'étais plus à l'emploi de la FTQ Construction.

14 Q. [75] Est-ce que c'est le premier versement que vous
15 avez reçu de Louisbourg en deux mille neuf (2009)?

16 R. À ma souvenir... à ma souvenance, je pense que oui.

17 Q. [76] Vous en avez reçu d'autres par la suite?

18 R. Pas par Louisbourg, je pense pas.

19 Q. [77] Par Simard Beaudry?

20 R. Je pense pas.

21 Q. [78] Non? En passant, vous avez avancé au Fonds et
22 à SOLIM de nombreux dossiers pour vos amis Hells,
23 mafieux, en tout cas, et... et autres. Est-ce que
24 vous aviez des clients avant votre démission en
25 deux mille huit (2008) et après votre démission en

1 deux mille huit (2008), est-ce que vous aviez des
2 clients qui étaient honnêtes?

3 R. Bien, pour moi c'est...

4 Q. **[79]** Faisiez-vous du lobbying pour du monde
5 honnête?

6 R. Madame la Présidente, pour moi, c'était des
7 personnes qui étaient honnêtes...

8 Q. **[80]** Bien oui.

9 R. ... ils avaient payé leur dette à la société puis
10 c'est pas des personnes qui faisaient partie, j'ai
11 dit Ronald Beaulieu a jamais été reconnu pour
12 être... faire partie des Hells. C'est un gars qui a
13 eu un dossier criminel concernant un prêt usuraire.

14 Q. **[81]** Répondez à ma question. Ma question c'était,
15 est-ce que vous avez eu d'autres clients ou
16 d'autres personnes morales ou physiques pour
17 lesquelles vous avez du lobbying auprès du Fonds et
18 de SOLIM et qui serait des personnes qu'on peut
19 qualifier d'honnêtes devant cette commission-ci?

20 R. Pour moi, Madame la Présidente, c'était toutes des
21 personnes honnêtes.

22 Q. **[82]** Vous me répondez encore la même chose. Alors
23 vous n'aviez pas d'autres clients que les personnes
24 qui ont été mentionnées ici?

25 R. Madame la Présidente, toutes les personnes que j'ai

1 référéés au Fonds, c'était toutes des personnes qui
2 étaient honnêtes.

3 Q. **[83]** Bon. Vous avez entendu le témoignage de
4 monsieur Pereira?

5 R. Absolument, Madame la Présidente.

6 Q. **[84]** Vous avez entendu le témoignage des deux
7 enquêteurs qui vous ont précédé?

8 R. Absolument, Madame la Présidente.

9 Q. **[85]** Alors messieurs Milano et Cloutier, c'est ça,
10 vous avez entendu ceux qui vous ont précédé la
11 semaine, la première semaine de réaudition? Êtes-
12 vous d'accord avec moi qu'au niveau crédibilité
13 entre vous et monsieur Pereira, l'ensemble des
14 éléments qui étaient plutôt des affirmations avant
15 les témoignages des deux enquêteurs et votre
16 interrogatoire principal par Maître Gallant,
17 l'ensemble des éléments qui ressortaient du
18 témoignage de monsieur Pereira sont corroborés par
19 l'ensemble des conversations téléphoniques qu'on a
20 entendues.

21 (09:59:40)

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Si vous permettez, Maître Houle, je ne pense pas
24 qu'il appartienne à un témoin de décider de la
25 crédibilité d'un autre témoin.

1 Me DENIS HOULE :

2 Ça va être à vous, Madame.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Oui, c'est à nous et on a... ça va bien.

5 R. J'aurais pu répondre. Vous avez raison, Madame,
6 c'est pas à moi.

7 Me DENIS HOULE :

8 Q. **[86]** Vous vous en venez juriste un peu. On va
9 passer à un autre sujet qui m'intéresse celui-là.
10 Votre recul, votre retrait de deux émissions pour
11 lesquelles on vous a abondamment vanter les... tous
12 les éléments que vous alliez sortir, autant à TVA,
13 Pierre Bruneau qu'à RDI, auprès d'Alain Gravel, au
14 printemps deux mille neuf (2009), ça va?

15 R. Ça va, Madame la Présidente.

16 Q. **[87]** Au 24 heures en 60 minutes, mardi passé, le
17 quatre (4) novembre, lorsque vous avez expliqué que
18 vous vous étiez encore retiré de cette deuxième
19 émission là d'Alain Gravel, cette fois-ci, par
20 rapport à TVA Pierre Bruneau, monsieur Gravel a
21 donné trois explications. Avez-vous enten... avez-
22 vous écouté le 24 heures 60 minutes de mardi passé,
23 le quatre (4) novembre à dix-neuf heures (19h00)?

24 R. Vraiment pas, Madame la Présidente.

25 Q. **[88]** Bon. Première chose, il confirme que vous

1 aviez une entrevue d'organisée avec vous. C'est
2 exact?

3 R. J'ai pas écouté, Madame la Présidente.

4 Q. **[89]** Deuxième chose...

5 (10:00:57)

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[90]** Au-delà de l'avoir entendu, c'est exact que
8 vous aviez, à l'époque, une entrevue qui était
9 organisée par 24 heures 60 minutes...

10 R. Bien, oui, j'ai répondu à ça, Madame la Présidente.

11 Me DENIS HOULE :

12 Q. **[91]** Et vous... il y avait eu des rencontres
13 préalablement faites avec votre... entre votre
14 relationniste et les chercheurs de l'émission
15 Enquête?

16 R. Absolument, Madame la Présidente.

17 Q. **[92]** Vous-même, les aviez-vous rencontrés?

18 R. Non, je n'ai pas eu de rencontre avec eux autres.

19 Q. **[93]** Bon. Suivant ses sources, d'une appellation
20 qu'il utilise beaucoup, monsieur Gravel, ça aurait
21 été annulé à cause d'une rencontre et d'une entente
22 que vous auriez eue avec monsieur Lavallée et
23 Arsenault?

24 R. Madame la Présidente, c'est... c'est complètement
25 faux.

1 Q. [94] Pourquoi vous avez annulé?

2 R. J'ai annulé parce que je voulais pas sortir
3 publiquement, j'ai attendu. Puis je pense que c'est
4 la meilleure décision que j'ai pris concernant mon
5 dossier, que je suis en cour présentement, c'est
6 tout.

7 Q. [95] Monsieur Gravel a ensuite donné comme
8 explication qu'à la toute dernière minute, la
9 veille, il avait eu une conversation téléphonique
10 de votre relationniste qui s'excusait, évidemment,
11 de votre changement d'attitude et qui aurait
12 démissionné comme relationniste pour vous par la
13 suite, c'est exact?

14 R. C'est fautif, Madame la Présidente.

15 Q. [96] Qu'est-ce qui est vrai?

16 R. Bien, j'ai décidé de terminer ça puis il a pas
17 démissionné, on a mis un terme final à notre
18 dossier. C'est pas une démission, c'est... c'est...
19 je passe pas à l'émission, c'est terminé, j'avais
20 pas d'autre chose avec cette personne-là, c'est
21 terminé. C'est tout.

22 Q. [97] Il a cessé de travailler pour vous.

23 R. On a cessé de travailler ensemble parce que j'ai
24 pas été à l'émission, ça fait que c'était terminé.

25 Q. [98] Autre sujet. Vous m'en avez parlé un petit peu

1 la semaine passée, dans le corridor, les fameuses
2 toilettes chimiques. J'ai posé des questions à
3 l'enquêteur Milano, lorsqu'il a exposé, en fait,
4 vos intérêts dans différentes compagnies. Alors,
5 c'est exact que vous avez une compagnie qui
6 s'intéresse à la vente et à la promotion de
7 toilettes chimiques chauffées?

8 R. Non, Madame la Présidente, on a pas... j'ai pas
9 d'intérêt avec les toilettes chimiques dans
10 l'industrie de la construction.

11 Q. **[99]** Est-ce que ce sont vos amis?

12 R. Non, j'ai pas de toilettes chimiques à aucune
13 place...

14 Q. **[100]** Vous touchez pas à ça?

15 R. Les toilettes chimiques, non, je touche pas aux
16 toilettes chimiques pantoute, Madame la Présidente.

17 Q. **[101]** Ni vos amis dont on a parlé depuis quinze
18 (15) jours, ils sont pas impliqués dans des...

19 R. Aucunement. Aucunement.

20 Q. **[102]** Non?

21 R. Aucunement. Aucunement.

22 Q. **[103]** O.K.

23 R. Aucunement.

24 Q. **[104]** Avant votre départ de la FTQ Construction
25 comme directeur général, vous avez discuté avec

1 monsieur Goyette, évidemment, pour qu'il accepte
2 que vous le présentiez dans votre « slate », pour
3 prendre votre terme?

4 R. On a eu des discussions pour... concernant la
5 relève. On... je l'ai expliqué de long en large, on
6 s'a (sic) pas entendu... c'est pas Richard Goyette
7 qui était prévu, c'était Alain Pigeon. Et c'est
8 l'ensemble de l'équipe, on a eu toute (sic) des
9 discussions entre nous autres et la finalité
10 c'était que Richard se présentait comme directeur
11 général et Yves Mercure comme président.

12 Q. **[105]** Vous en aviez discuté avec monsieur Mercure
13 également?

14 R. Avec toute l'équipe au complet, Madame la
15 Présidente.

16 Q. **[106]** Et c'était votre choix, évidemment,
17 finalement, que votre équipe, monsieur Mercure
18 comme président et monsieur Goyette comme directeur
19 général prennent la place de ceux qui étaient là
20 jusqu'à maintenant, dont vous?

21 R. C'était le choix de l'ensemble des participants
22 qu'on a élaboré et non mon choix. C'était
23 l'ensemble de l'équipe.

24 Q. **[107]** Vous avez dit que toutes les élections se
25 faisaient d'une façon très démocratique, on

1 s'entend que celle du treize (13) novembre deux
2 mille huit (2008), ça a pas été démocratique, ça a
3 été pacté (sic)?

4 R. C'était une élection complètement démocratique avec
5 les cent vingt-deux (122) délégués qui étaient
6 présents au congrès.

7 Q. **[108]** C'est votre réponse? Puis vous êtes sérieux
8 en soutenant ça?

9 R. Madame la Présidente, je suis très sérieux lorsque
10 je vous mentionne ça.

11 Q. **[109]** O.K. Avant que monsieur Goyette accepte de se
12 présenter, vous avez répondu à maître Gallant que
13 ce n'est pas à votre suggestion qu'il avait été
14 rencontrer votre ami Raynald Desjardins, c'est
15 exact, c'est votre réponse?

16 R. C'est exact, Madame la Présidente.

17 Q. **[110]** Alors, c'est une initiative personnelle de
18 monsieur Goyette?

19 R. Je ne sais... ça, il faudrait poser la question à
20 lui-même, est-ce que ça a été fait, et ainsi de
21 suite. C'est pas moi qui a été en arrière de ça,
22 aucunement.

23 Q. **[111]** Ça me tenterait beaucoup de lui poser des
24 questions mais en tout cas. Alors, là il y a une
25 entente suivant laquelle vous démissionnez, en

1 autant que monsieur Lavallée quitte, et vous
2 percevez une indemnité de l'ordre de cent quatre-
3 vingt mille dollars (180 000 \$), c'est exact?

4 R. C'est fautif, Madame la Présidente.

5 Q. **[112]** Qu'est-ce qui est faut dans tout... dans ce
6 que je viens de dire?

7 R. Le montant.

8 Q. **[113]** C'est quoi le montant?

9 R. Le montant a été de cent cinquante-neuf mille
10 dollars (159 000 \$) incluant mes semaines... mon
11 mois de... un mois par année de paie de séparation
12 plus mes vacances, et ainsi de suite, qu'on a
13 entendu. Puis c'est dans l'exécutif, le montant est
14 là, est présent là.

15 Q. **[114]** Vous avez, dit dans votre témoignage hier,
16 que... je m'excuse, la semaine passée, que vous
17 seriez pas le seul à couler, c'est exact?

18 R. Dans les...

19 Q. **[115]** « C'est pas vrai que je vais couler tout
20 seul. » Ça a été une des réponses alors que vous
21 étiez pas mal... efficace dans vos réponses, là,
22 vous étiez... je ne dirais pas enragé mais presque.
23 C'est une réponse que vous avez donnée à maître
24 Gallant?

25 R. Dans les écoutes électroniques.

1 Q. **[116]** Et qui, en fait, vous avez coulé avec vous,
2 finalement?

3 R. Il y a pas personne qui a coulé, Madame la
4 Présidente, on a eu des discussions à l'interne de
5 la FTQ Construction. Comme dans toute organisation,
6 j'en suis convaincu que c'est la même chose à
7 l'association de l'ACRGTQ, lorsqu'ils ont des
8 discussions pour savoir qui va s'en aller à la
9 présidence, c'est le même débat qui se fait pour
10 savoir quelle personne qui va passer. On a fait la
11 même chose à la FTQ Construction.

12 Q. **[117]** Oh! je pense que vous êtes pas en position
13 pour parler de ce qui se passe à la l'ACRGTQ.

14 R. On pourrait en parler pas mal, oui.

15 Q. **[118]** Oui, oui.

16 R. On pourrait en parler pas mal, Madame la
17 Présidente.

18 Me DENIS HOULE :

19 On va aller, Madame Blanchette, à 101P-958.

20 Conversation du douze (12) septembre deux mille
21 huit (2008) entre monsieur Beaulieu et vous. Si
22 vous voulez aller... si vous voulez aller au verso,
23 Madame Goyette (sic), ligne 20. Alors, c'est... oui
24 c'est la page suivante. Alors, c'est vous qui
25 parlez :

1 Ouais. Pis c'est Richard Goyette qu'y
2 va me remplacer, mon adjoint.

3 Et votre ami vous dit :

4 Comment ça tu t'en vas toi? C'pas
5 nécessaire?

6 Ce n'est pas nécessaire et vous répondez :

7 Non, non, bin c'est, c'est une entente
8 qu'on fait. Bin moi c'est toute mon
9 équipe qui passe. Faque moi c'est
10 pareil comme si je serais là, là, tsé
11 avec Richard, y a pas de problème là.

12 Ligne 24 :

13 Y vont garder, la seule affaire qu'y
14 vont garder c'est SOLIM

15 Bon, ça c'était monsieur Lavallée qui s'en allait à
16 la SOLIM. Alors, c'était dans cette optique-là que
17 je vous posais des questions antérieurement. Que
18 vous soyez, là, ou que vous ne soyez pas, là, ça ne
19 changeait plus rien, vous étiez en mesure de
20 contrôler votre secte?

21 R. C'est fautif, Madame la Présidente, je vous ai
22 expliqué le cheminement, c'était l'orientation
23 syndicale.

24 Q. **[119]** Alors, ça veut dire que ce que vous venez
25 de... ce que je viens de rapporter de vos propos-

1 là, c'est pas ça que ça signifie?

2 R. Madame la Présidente, moi je me souviens pas de son
3 nom présentement, Madame la Présidente, l'avocat
4 présentement qui m'interroge mentionne comme quoi
5 il interprète les mots, moi je vous donne qu'est-ce
6 qu'on a décidé à l'intérieur de ça et c'était la
7 même optique syndicale.

8 Q. **[120]** C'est un peu comme la même chose que vous
9 avez dit quelques minutes avant : « J'suis là, mais
10 j'suis pas là, ça revient au même. »?

11 R. Madame la Présidente, je pense pas ça. C'est pas ça
12 que j'ai expliqué, puis c'est pas ça qui était
13 l'objectif.

14 Q. **[121]** Après votre départ à l'automne deux mille
15 huit (2008), il y a eu la démission de monsieur
16 Gionet, je pense en mai ou en juin deux mille neuf
17 (2009), c'est exact?

18 R. J'ai aucune espèce d'idée quand Guy Gionet a
19 terminé, Madame la Présidente.

20 Q. **[122]** Est-ce que vous savez pourquoi?

21 R. Aucune espèce d'idée pourquoi Guy Gionet a
22 démissionné.

23 Q. **[123]** C'est pas à cause de ses mauvais
24 investissements de SOLIM dans... les affaires de
25 votre ami Ronnie Beaulieu...

1 R. Madame la Présidente...

2 Q. **[124]** ... il y a eu une perte de trois millions
3 (3 M)?

4 R. Madame la Présidente, je réponds à la question et
5 j'ai aucune espèce d'idée qu'est-ce qui est arrivé
6 entre Guy Gionet et SOLIM, pourquoi qu'ils ont mis
7 un terme à leurs... à son emploi, aucune espèce
8 d'idée.

9 Q. **[125]** Vous rappelez-vous maintenant de la démission
10 de monsieur Yves Mercure comme président de la FTQ
11 Construction en deux mille dix (2010)?

12 R. Je me souviens qu'Yves Mercure a annoncé sa
13 démission en tant que président de la FTQ
14 Construction.

15 Q. **[126]** Quand maître Gallant vous demandait, est-ce
16 qu'il y a eu des menaces après les élections de
17 novembre, du treize (13) novembre deux mille huit
18 (2008), est-ce qu'il y a eu des menaces vis-à-vis
19 les personnes, vos amis, qui ont été mis en place,
20 vous avez répondu par la négative, il y a pas eu de
21 menace, c'est exact?

22 R. Il y a jamais eu de menace ou quoi que ce soit,
23 Madame la Présidente.

24 Q. **[127]** Quelques jours avant sa démission, monsieur
25 Mercure, vous rappelez-vous que son camion, son

1 F150 qui était dans son entrée privée a pris en
2 feu, on avait mis de l'essence en dessous de son
3 camion puis on l'avait allumé?

4 R. Madame la Présidente, je n'ai aucune idée, je sais
5 que j'ai vu ça sur les journaux comme quoi qu'il y
6 avait eu un attentat sur son camion, mais j'ai
7 aucune espèce d'idée qui est-ce qui a mis
8 (inaudible).

9 Q. **[128]** Vous ne savez pas qui l'a fait, mais c'est
10 vrai qu'il y a eu cette menace-là, puis c'est à la
11 suite de ça qu'il a démissionné?

12 R. J'ai aucune espèce d'idée, est-ce que c'est une
13 suite de ça ou quoi que ce soit, Yves Mercure a
14 décidé de ne plus être comme président, puis je
15 penserais pas, c'est sa... c'est sa décision
16 personnelle à lui comme quoi qu'il voulait quitter
17 les rangs comme président, là. Il faisait partie de
18 notre équipe, je vois pas le pourquoi qu'on aurait
19 fait des menaces à qui que ce soit, là.

20 Q. **[129]** Bien il y en a peut-être d'autres qui ne font
21 pas partie de votre équipe qui n'aimaient pas sa
22 présence comme président?

23 R. Bien il faudrait leur poser la question à eux et
24 non à moi, Madame la Présidente.

25 Q. **[130]** Quand vous avez prétexté à de très nombreuses

1 reprises pendant les six, sept jours que vous avez
2 témoigné que vous prenez toujours l'intérêt des
3 travailleurs. On va élaborer un petit peu là-
4 dessus. On sait que monsieur Pereira a quitté avec
5 une prime de départ de quatre cent mille dollars
6 (400 000 \$) payée par la FTQ Construction, c'est
7 exact?

8 R. C'est ça qui a été mentionné, Madame la Présidente,
9 je n'étais pas présent pour savoir le montant
10 exact.

11 Q. **[131]** Vous avez expliqué la semaine passée à des
12 questions de maître Gallant que pour vous tasser de
13 votre poste de directeur général de la FTQ
14 Construction monsieur Lavallée vous a d'abord parlé
15 d'un montant de cinq cent mille dollars
16 (500 000 \$)?

17 R. J'ai expliqué le cheminement complet, cinq cent
18 mille (500 000), sept cent mille (700 000) puis
19 c'est allé jusqu'à un million de dollars (1 M\$).

20 Q. **[132]** Je ne veux pas rentrer dans le détail de ce
21 qu'on a appelé la saga des fausses facturations. Il
22 en a pour, si je comprends bien, les accusations
23 pour cent cinquante (150), cent soixante mille
24 dollars (160 000 \$), c'est exact?

25 R. C'est fautif, Madame la Présidente.

1 Q. **[133]** Bien ça je comprends que vous plaidez non
2 coupable. Vous venez de dire que vous avez reçu une
3 indemnité de cent cinquante-neuf mille dollars
4 (159 000 \$), c'est exact, à votre départ?

5 R. Une prime de départ, Madame la Présidente.

6 Q. **[134]** Oui. Alors, pouvez-vous m'expliquer comment
7 tout ceci se fait dans l'intérêt des travailleurs
8 et qu'on joue comme ça avec l'argent des
9 travailleurs pour payer des primes de quatre cent
10 mille dollars (400 000 \$), cent cinquante-neuf
11 mille (159 000), vous offrir un million (1 M), on
12 parle de d'un million et demi (1,5 M), là, à part
13 de ce qu'on ne sait pas pendant les dix autres
14 années et demie de votre administration. Comment ça
15 se fait que ça se fait sur le dos des travailleurs
16 et de leur argent tout ça?

17 R. Madame la Présidente, lorsque j'étais à la FTQ
18 Construction, dans les onze ans que j'ai été, là,
19 j'ai négocié des conventions collectives, j'ai
20 donné du service provincialement, j'ai fait des
21 tournées provinciales. On a pris la FTQ
22 Construction à trente-neuf pour cent (39%), je l'ai
23 monté à quarante-quatre pour cent (44 %). Ça c'est
24 le service que j'ai donné aux travailleurs de
25 l'industrie de la construction, puis j'ai essayé de

1 protéger le champ d'activités de l'industrie de la
2 construction que le gouvernement, à chaque fois
3 qu'il ouvrait la Loi R-20 pour rétrécir le champ
4 d'activités, c'est ça que j'ai fait, autant...
5 aussi en Santé et sécurité. C'est ça le travail que
6 j'ai fait pour les travailleurs de l'industrie de
7 la construction pendant les onze (11) ans comme
8 directeur général et vingt-cinq (25) ans comme
9 permanent syndical.

10 Q. **[135]** Et ça, ça vous autorisait, à la FTQ
11 Construction, de sortir des centaines de milliers
12 de dollars investis honnêtement par les québécois,
13 les travailleurs québécois. C'est ça que vous me
14 dites comme réponse?

15 R. Madame la Présidente, j'ai jamais sorti des
16 centaines de milliers de dollars. J'ai eu... je
17 vous ai dit, Madame la Présidente, j'ai eu une
18 prime de départ de cent cinquante mille... cent
19 cinquante-neuf mille dollars (159 000 \$) après onze
20 (11) ans comme directeur général de la FTQ
21 Construction qui m'était due, c'est tout. J'ai
22 jamais sorti d'autre chose que ça, moi.

23 (10:13:44)

24 LA PRÉSIDENTE:

25 Q. **[136]** Non, ce à quoi...

1 Me DENIS HOULE :

2 Q. [137] Je ne parle pas de vous seulement.

3 LA PRÉSIDENTE:

4 Oui. Mais, je présume que vous faites référence aux
5 restaurants et aux lunches bien arrosés copieusement
6 aux frais de la FTQ.

7 Me DENIS HOULE :

8 Non, j'allais plus loin que ça, Madame. Quand la
9 FTQ Construction donne une prime de quatre cent
10 mille dollars (400 000 \$) à un témoin qui est venu
11 ici, monsieur Pereira, qui a travaillé juste
12 quelques années, je pense que Jean Charest, après
13 douze (12) ans ou treize (13) ans de service
14 public, il n'a même pas touché deux cent mille
15 dollars (200 000 \$), Madame, alors... et ça,
16 c'était dans la Loi.

17 Q. [138] Ici, vous prétextez que vous avez négocié,
18 vous et les autres membres de l'exécutif ou les
19 locaux, en faveur des travailleurs, mais vous vous
20 gênez pas, vous et les autres dirigeants, que ce
21 soit... que ce soit monsieur Lavallée ou vous ou
22 d'autres directeurs pour sortir de l'argent comme
23 ça qui appartient aux travailleurs pour verser des
24 indemnités un peu... à peu près tout le monde dont
25 vous voulez vous débarrasser.

- 1 R. Madame la Présidente...
- 2 Q. **[139]** C'est ça que je dis, c'est ça ma question.
- 3 R. Madame la Présidente, j'ai fini comme directeur
4 général au mois de novembre deux mille huit (2008),
5 puis tous les montants que... qu'il me pose comme
6 question, j'étais plus à la FTQ Construction. J'ai
7 aucun rapport à ça.
- 8 Q. **[140]** Je m'excuse là, quand monsieur Pereira a
9 quitté, c'est avant votre départ.
- 10 R. Monsieur Pereira a quitté après mon départ, Madame
11 la Présidente.
- 12 Q. **[141]** Ça s'est négocié après votre départ aussi?
- 13 R. Après mon départ, Madame la Présidente.
- 14 Q. **[142]** Alors, si on parle juste de ce quatre cent
15 mille-là (400 000 \$), vous ne trouvez pas, en fait,
16 que ça s'est fait sur le dos de l'argent des
17 travailleurs?
- 18 R. J'ai aucun commentaire à donner sur les raisons ou
19 quoi que ce soit à l'intérieur de ça, j'étais plus
20 présent à la FTQ Construction, Madame la
21 Présidente.
- 22 Q. **[143]** Vous n'avez pas de commentaire à donner parce
23 que c'est pas défendable, c'est exact?
- 24 R. J'ai pas de commentaire à donner, Madame la
25 Présidente.

1 Q. [144] O.K. On va parler de maraudage maintenant.
2 Madame, je vais avoir besoin, Madame Blanchette, de
3 la pièce 102P-1013 et, par la suite, P-1016. À la
4 page 5, s'il vous plaît, on va lire ensemble la
5 ligne 132 et les quelques suivantes, Monsieur
6 Dupuis. C'est vous qui parlez :
7 Tu vas voir qu'y n'a une [...]
8 là, je vais mettre des cloches
9 [...] de gang, là, que. J'ai dit à
10 Boisjoli, là, quand j't'ai donné euh
11 15 000 piastres là, [...]
12 encore des cloches
13 [...] j't'ai dit euh fais-moi des des
14 factures falsifiées pour que ça passe,
15 là. Pis Girard, ça, ses comptes de
16 dépenses, [...] y a un, tsé, c'é c'é
17 gros repas à l'Onyx pis envoie donc
18 pis, tsé son 150 000 piastres là, tu
19 vas voir qu'y...
20 ligne 134
21 ... y y va capoter [...]. Tsé si, ya
22 des affaires que j'diras jamais [...].
23 136, vous dites la même chose :
24 [...] y a des affaires que j'diras
25 jamais. [...]

1 On va aller à la page 17 du même enregistrement,
2 Madame, ligne 496 :

3 [...] à Boisjoli, Boisjoli quand
4 j't'ai donné, quand j't'ai donné
5 15 000 piastres là, pis j'te dis
6 donne-moé des factures falsifiées là
7 pour euh

8 RG: Oui.

9 JD: pour justifier [...] ton maraudage
10 [...]

11 Puis, à la ligne 502, vous parlez d'un vingt-cinq
12 mille dollars (25 000 \$) :

13 JD: Vous allez voir. [...] la même
14 [...] d'affaire, 25 000.

15 dollars. Première question qui me vient à l'esprit,
16 le quinze mille dollars (15 000 \$) que vous lui
17 donnez comptant, vous le prenez où?

18 R. Madame la Présidente, j'ai jamais donné quinze
19 mille dollars (15 000 \$) comptant à qui que ce
20 soit.

21 Q. **[145]** C'est quoi ce quinze mille dollars-là
22 (15 000 \$)? Il vient d'où?

23 R. Madame la Présidente, il y a un procès concernant
24 de la facturation et où j'ai plaidé « non
25 coupable », puis soyez-en sûr que je vais défendre

1 tout le débat au complet à l'intérieur de ça et ça
2 fait partie de l'ensemble de ma preuve que je vais
3 faire.

4 Q. **[146]** Je pense qu'on parle pas de la même fausse
5 facturation. On va aller au document 102P-1016, à
6 la page 5, Madame Blanchette, s'il vous plaît. Où
7 on retrouve vos amis de la Basse Côte-Nord, Bernard
8 Girard et Bernard Gauthier, ligne 94 :

9 Ben oui, ben Gauthier, aye, attends un
10 peu là, pis je vais le dire. Bernard
11 Girard, j'y avais... j'y ai financé
12 cent cinquante mille dollars
13 (150 000 \$) sans l'autorisation de
14 l'exécutif pis pourtant c'était dans
15 les livres là pour qu'il puisse garder
16 ses représentants sur le payroll,
17 entre autres, la Côte-Nord là où ce
18 que je deviens.

19 Bon. Vous venez de Havre-Saint-Pierre. Mon bureau à
20 Havre-Saint-Pierre est vis-à-vis l'ancienne
21 propriété de votre mère. C'est quoi ça le
22 financement du maraudage? Là on parle de maraudage,
23 on parle de compétition, surtout entre la CSN,
24 l'Inter et la FTQ. Comment ça vous financez cent...
25 cent cinquante mille dollars (150 000 \$) de

1 maraudage à la Basse Côte-Nord? C'est vos propos,
2 vous ne pouvez pas le nier, là, hein?

3 R. Madame la Présidente, c'est sur l'ensemble de la
4 province lorsque je parlais de maraudage et non
5 strictement sur la Côte-Nord. Sur l'ensemble de la
6 province.

7 Q. **[147]** C'est pas ça qui est dit ici, vous êtes
8 d'accord avec moi ce n'est pas ça?

9 R. Madame la Présidente, je vous dis que c'est
10 l'ensemble de la province au complet, le maraudage.

11 Q. **[148]** Êtes-vous d'accord avec moi que c'est pas une
12 façon légitime et démocratique de compétitionner
13 les centrales syndicales adverses?

14 R. Madame la Présidente, lorsque la période de
15 maraudage est ouverte, on fait tout notre possible
16 pour augmenter notre représentativité. C'est ça
17 qu'on a fait.

18 Q. **[149]** Quitte à investir de l'argent comme ça sans
19 l'autorisation de l'exécutif, la dernière... la
20 dernière citation qu'on vient de lire ensemble?

21 R. Madame la Présidente, je vous le dis, il y a des
22 affaires qu'à l'intérieur de ça qui fait partie de
23 mon procès puis je vais défendre la cause lorsque
24 je vais être rendu à procès.

25 Q. **[150]** Oh, là, là, là, là, vous allez trop loin. Le

1 procès, c'est vos fausses factures pour aller
2 chercher de l'argent. Là, on parle ici de
3 financement illégal, de maraudage, oui vous
4 regardez votre avocat, je ne pense pas que ce soit
5 illégal ce que je fais.

6 R. Madame la Présidente, c'est sous l'ensemble...

7 Q. **[151]** Madame, moi j'aime pas ces objections-là qui
8 arrivent alors qu'il n'y a pas (inaudible)

9 Me JEAN-DANIEL DEBKOSKI :

10 Écoutez, Madame la Présidente, je suis intervenu
11 sur les mêmes deux discussions pour lesquelles mon
12 collègue revient. Je suis intervenu devant vous en
13 disant qu'effectivement, l'ensemble des réponses
14 qui seraient données et vous aviez dit que vous
15 vouliez entendre cette écoute-là, maintenant, on
16 n'est pas allé plus loin dans les réponses, mais
17 l'ensemble des... des réponses qui pouvaient être
18 données par monsieur Dupuis font partie
19 nécessairement de la défense.

20 Me DENIS HOULE :

21 Ça a rien à voir...

22 (10:13:44)

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Je comprends, mais elles sont en possession de
25 l'État. Même si ça fait partie de sa défense,

1 l'écoute est en possession de l'État, c'est de la
2 preuve.

3 Me JEAN-DANIEL DEBKOSKI :

4 Oui.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Bon. Puis là, le sujet dont il est question, ça
7 n'est pas de la fausse facturation. Alors, à moins
8 que vous ayez un droit fondamental à me faire
9 valoir, vous allez devoir vous rasseoir.

10 Me JEAN-DANIEL DEBKOSKI :

11 Mais en fait, si vous me permettez de répondre,
12 l'intérêt de monsieur Dupuis de ne pas répondre à
13 cette question-là tient son essence de la Charte
14 canadienne des droits et libertés et je vous l'ai
15 plaidé en ce qui...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Ça ne touche pas la fausse facturation.

18 Me JEAN-DANIEL DEBKOSKI :

19 Absolument, Madame la Présidente, Madame la
20 Présidente...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Non, ça...

23 Me JEAN-DANIEL DEBKOSKI :

24 ... ça fait partie de la défense qui sera
25 éventuellement produite dans un procès, alors donc,

1 monsieur Dupuis, et je vous le répète encore, avait
2 fait le choix de ne pas divulguer sa défense dans
3 l'interrogatoire qui a été fait par les policiers.
4 Les policiers, ils les avaient ces écoutes-là, par
5 contre, monsieur Dupuis, quand il a été rencontré,
6 a décidé de ne pas parler à ces enquêteurs-là et
7 aujourd'hui, ce qu'on fait, parce qu'on devance un
8 procès, on va mettre de l'écoute électronique pour
9 laquelle cette écoute-là, d'ailleurs, nous ne
10 l'avons même pas dans...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Est-ce que je comprends que ce que vous dites,
13 c'est que le cent cinq mille dollars (105 000 \$)
14 qui a servi pour du maraudage...

15 Me DENIS HOULE :

16 Cent cinquante mille (150 000).

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Cent cinquante mille dollars (150 000 \$) qui a
19 servi pour du maraudage fait également partie du
20 dossier de fausse facturation, c'est ce que vous
21 dites?

22 Me JEAN-DANIEL DEBKOSKI :

23 À son essence même, Madame la Présidente.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 C'est ce que vous dites?

1 Me JEAN-DANIEL DEBKOSKI :

2 Ce que je vous dis, c'est qu'à son essence même, il
3 y a des autorisations qui pouvaient ou ne pouvaient
4 pas être données par un exécutif et ça, ça fait
5 partie de la défense. Alors là, ce qu'on demande,
6 c'est comment ça s'est fait à l'insu de l'exécutif.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Est-ce que monsieur est accusé de ça d'avoir fait
9 de la fausse facturation au montant de cent
10 cinquante mille dollars (150 000 \$) en ce qui
11 concerne le maraudage sur la Côte-Nord?

12 Me JEAN-DANIEL DEBKOSKI :

13 Pas du tout, Madame la Présidente, d'ailleurs,
14 même...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Bon, donc ça fait pas partie, donc il n'est pas
17 accusé de ça.

18 Me JEAN-DANIEL DEBKOSKI :

19 ... mon confrère vous parlait du cent cinquante
20 mille dollars (150 000 \$) mais c'est cinquante et
21 un mille dollars (51 000 \$) alors donc,
22 nécessairement, on ne parle pas de ce cent
23 cinquante mille dollars (150 000 \$) là. Mais
24 cependant, est-ce que Maître Houle, qui représente
25 cette partie-là, a un intérêt dans les questions

1 pour lesquelles il pose, là.

2 Me DENIS HOULE :

3 Ça a été discuté longuement, mon cher confrère,
4 avec d'autres confrères qui ont fait des objections
5 semblables qui ont été rejetées. Et je remarque que
6 vous vous objectez, pas parce que ça vient de vous
7 personnellement, c'est parce que votre client vous
8 regarde et c'est là que vous vous objectez comme
9 vous l'avez fait la semaine passée à deux, trois
10 reprises. S'il vous regardait pas, vous vous
11 lèveriez même pas.

12 Me JEAN-DANIEL DEBKOSKI :

13 Non, effectivement parce que la Présidente a permis
14 des questions sur... bien en fait même pas des
15 questions, a permis l'écoute, mais vous n'avez pas
16 permis les questions par la suite. Là, on est pas
17 revenu, Maître Gallant a respecté le droit, il y a
18 aucune question qui a été posée par rapport à ce
19 quinze mille dollars (15 000 \$) là ou ce cent
20 cinquante mille dollars (150 000 \$), vous avez
21 permis l'écoute, mais vous n'avez pas permis des
22 questions parce que là, ça imposait à monsieur qui
23 a l'obligation de répondre, d'aller à l'encontre du
24 choix qu'il a fait, qui est protégé par la Charte
25 canadienne des droits et libertés, mais encore une

1 fois, quel est l'intérêt et oui, monsieur Dupuis me
2 regarde parce qu'il est indisposé, justement, à
3 amener ces éléments de défense qui vont donner
4 éventuellement nécessairement la ligne qui sera...
5 qui sera débattue devant le Juge Lavergne. Mais
6 encore une fois, je me pose quel est l'intérêt de
7 l'avocat de poser ce type de questions-là pour la
8 partie.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Mais ça, c'est pas... ça c'est vraiment pas de
11 votre ressort.

12 Q. **[152]** Est-ce que vous voulez répondre à la
13 question?

14 Me DENIS HOULE :

15 Est-ce que vous voulez que je réponde à son
16 objection?

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Oui.

19 Me DENIS HOULE :

20 Je pense qu'autant l'avocat que le témoin n'ont pas
21 compris qu'on parle pas des fausses factures. On
22 parle de fausse facturation pour aller chercher
23 cent cinquante mille dollars (150 000 \$) et
24 financer du maraudage sur la Basse-Côte-Nord, c'est
25 de ça qu'on... je parle. Ça n'a rien à voir avec

1 son dossier criminel. Ça n'a strictement rien à
2 voir, Madame, on parle pas... même, il vient de...
3 mon confrère vient d'en parler, on parle même pas
4 des mêmes montants.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Moi, j'ai compris que monsieur n'était même pas
7 accusé dans ce dossier-là.

8 Me DENIS HOULE :

9 Absolument pas.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Alors donc, je permets la question.

12 R. Madame la Présidente je vous ai répondu, c'est du
13 maraudage provincial et du financement global pour
14 la section locale 791 et 791G.

15 Me DENIS HOULE :

16 Q. **[153]** Vous n'êtes pas gêné quand on vous pose des
17 questions sur un sujet semblable de financer de
18 façon incorrecte du maraudage à l'encontre d'autres
19 centrales syndicales?

20 R. Madame la Présidente, c'est mon devoir d'augmenter
21 la représentativité de la FTQ Construction puis si
22 on aurait pu obtenir le cent pour cent (100%) j'en
23 aurais été très fier et non mal à l'aise avec ça.

24

25

- 1 [REDACTED]
- 2 [REDACTED]
- 3 [REDACTED]
- 4 [REDACTED]
- 5 [REDACTED]
- 6 [REDACTED]
- 7 [REDACTED]
- 8 [REDACTED]
- 9 [REDACTED]
- 10 [REDACTED]
- 11 [REDACTED]
- 12 [REDACTED]
- 13 [REDACTED]
- 14 [REDACTED]
- 15 [REDACTED]
- 16 [REDACTED]
- 17 [REDACTED]
- 18 [REDACTED]
- 19 [REDACTED]
- 20 [REDACTED]
- 21 [REDACTED]
- 22 [REDACTED]
- 23 [REDACTED]
- 24 [REDACTED]
- 25 [REDACTED]

1 [REDACTED]
2 [REDACTED]
3 [REDACTED]
4 [REDACTED]
5 [REDACTED]
6 [REDACTED]
7 [REDACTED]
8 [REDACTED]
9 [REDACTED]
10 [REDACTED]
11 [REDACTED]
12 [REDACTED]
13 [REDACTED]
14 [REDACTED]

15 (10:26:51)

16 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

17 Q. [159] Vous avez jamais fait ça avec [REDACTED],
18 mais est-ce que vous avez déjà appelé monsieur
19 Tomassin pour vous informer des inspections de la
20 CCQ?

21 R. Je me souviens aucunement de ça, Monsieur, Madame
22 la Présidente.

23 Q. [160] Donc, jamais aucune intervention à un
24 quelconque personnel de la CCQ lorsque vous étiez
25 au conseil d'administration de cette institution-

1 octobre, et vous assistez, c'est... j'avais retenu
2 ça aussi, une affirmation de votre part :

3 C'est important, tu ne mets pas
4 n'importe qui à la tête d'une
5 organisation comme la FTQ Construction

6 Après tout ce qu'on entend à votre sujet depuis
7 trois semaines, où vous avez dit que vous êtes un
8 bon négociateur, vous êtes un grand travailleur, un
9 grand revendicateur, moi, je retiens plutôt que
10 vous êtes un grand manipulateur, considérez-vous
11 toujours que vous méritiez ce poste-là à la FTQ
12 Construction?

13 R. Madame la Présidente, si maître Houle m'aurait
14 suivi dans mes vingt-cinq (25) ans de carrière à la
15 FTQ Construction, il aurait pas la même opinion
16 aujourd'hui.

17 Q. **[166]** Je reconnais que vous avez eu une ascension
18 intéressante puis je vous en félicite. Ce dont je
19 ne vous félicite pas, c'est ce que vous avez fait
20 lorsque vous étiez rendu directeur général de la
21 FTQ Construction et ce dont on parle depuis une
22 semaine avec vous.

23 R. Madame la Présidente, j'ai négocié, vous le
24 mentionnez, j'ai négocié trois conventions
25 collectives dans deux FTQ Construction et avec

1 aucun moyen de pression. Le seul moyen de pression
2 qui a été fait, c'est lors ACRGTQ dans les
3 représentent (sic), il m'a demandé d'être quatre
4 jours arrêté pour pouvoir faire accepter par leurs
5 membres l'entente de principe qu'on a finalisée.

6 Q. **[167]** Vous en ferez la preuve.

7 R. Je vois mal que j'ai pas bien fait mon travail, là.

8 Q. **[168]** Vous en ferez la preuve. Quand est-ce que
9 vous avez négocié, vous, pour la FTQ
10 Construction...

11 R. J'ai négocié pour la FTQ...

12 Q. **[169]** ... des conventions?

13 R. J'ai négocié pour la FTQ Construction dans les
14 années deux mille (2000), de dix-neuf cent quatre-
15 vingt-dix-sept (1997) à deux mille sept (2007), en
16 deux mille sept (2007) que j'étais présent là. Puis
17 la seule convention collective qu'on n'était pas à
18 la table des négociations, c'est la dernière où
19 est-ce que c'est que la CSN, la CSD et le Conseil
20 provincial avaient finalisé une entente entre eux
21 autres pour exclure la FTQ Construction du porte-
22 parole à la table des négociations dont j'ai
23 participé aussi à la négociation par en arrière
24 avec les associations patronales qui venaient nous
25 voir pour essayer de régler le problème qu'il y

1 avait à la table des négociations.

2 Q. **[170]** Ça, c'était... donc c'est peut-être trois
3 conventions que vous avez négociées?

4 R. Trois conventions collectives...

5 Q. **[171]** C'est ça.

6 R. ... et deux autres avant d'être directeur.

7 Q. **[172]** Trois étapes que je dirais. Trois étapes
8 parce qu'il y a eu quatre conventions. Vous
9 participiez à la négociation des quatre
10 conventions, c'est ça?

11 R. Très actif dans les négociations, Madame la
12 Présidente.

13 Q. **[173]** O.K. Jusqu'en deux mille sept (2007). Donc,
14 celle de deux mille dix (2010), vous n'étiez plus
15 là, c'était monsieur Bernard Girard, c'est ça?

16 R. J'étais plus au poste de directeur général de la
17 FTQ Construction.

18 Q. **[174]** C'est ça. Je n'ai pas d'autres questions.
19 Merci, Madame.

20 LA PRÉSIDENTE:

21 Merci. Qui d'autre? Maître Décary?

22 Me MICHEL DÉCARY :

23 Madame la Présidente, c'est parce qu'un document a
24 été communiqué à madame...

25 LA PRÉSIDENTE:

1 Bonjour, Maître Décary.

2 CONTRE-INTERROGÉ Me MICHEL DÉCARY :

3 Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur Lachance.

4 Bonjour, Monsieur Dupuis.

5 R. Bonjour, Maître Décary.

6 Q. **[175]** Et pour le public uniquement, je suis Michel
7 Décary, le procureur du Parti libéral du Québec. Je
8 voudrais vous interroger sur un document, c'est un
9 extrait de votre livre « Syndicalistes ou
10 voyous? », qui apparaît à la page 279 et... voilà,
11 l'extrait est produit à l'écran, vous l'avez devant
12 vous. Et on lit :

13 Jocelyn rencontra André Boisclair à
14 l'Hôtel InterContinental à Montréal.
15 Au cours de cette rencontre, il fit le
16 point sur les questions d'importance
17 pour l'industrie de la construction.
18 Il offrit son aide au parti pour
19 l'élection à venir, installation de
20 pancartes, service de gardiennage pour
21 les électeurs devant s'absenter du
22 foyer, mise à la disposition du parti
23 de lignes téléphoniques, de
24 téléphonistes ou de services
25 juridiques, et caetera. Boisclair

1 accepta. Je me souviens de l'énergie
2 que nous avons consacrée à soutenir le
3 Parti québécois lors de l'élection de
4 deux mille sept (2007), dans le comté
5 de La Prairie, où se présentait
6 François Rebello, aucun effort ne fut
7 épargné.****

8 D'abord, êtes-vous en mesure de confirmer
9 qu'effectivement, vous avez rencontré monsieur
10 Boisclair à l'Hôtel InterContinental?

11 R. Oui, Madame la Présidente, je m'en souviens, j'ai
12 rencontré André Boisclair, accompagné de Paul
13 Sauvé, dans un déjeuner à l'InterContinental.

14 Q. **[176]** Et était-ce peu de temps avant l'élection du
15 vingt-six (26) mars deux mille sept (2007)?

16 R. Mais vous sortez avant l'élection deux mille sept
17 (2007), vingt-six (26) mars deux mille sept (2007),
18 je m'en souviens pas la date exacte que je l'ai
19 rencontré mais ça devrait être... ça devrait être
20 ça, Madame la Présidente.

21 Q. **[177]** Et il est exact que monsieur Boisclair était,
22 à ce moment-là, chef du Parti québécois, chef de
23 l'opposition?

24 R. C'est bien ça, Madame la Présidente.

25 Q. **[178]** Il est fait mention d'installation de

1 pancartes. Effectivement, au début de la campagne
2 électorale, avez-vous fait en sorte que des membres
3 de la FTQ Construction procèdent à l'installation
4 de pancartes électorales?

5 R. Absolument, Madame la Présidente, on avait des
6 bénévoles, des travailleurs qui... qui croyaient
7 énormément à... à la nationalité, et dont moi aussi
8 je... que je crois, on avait plusieurs bénévoles
9 qui se mettaient disponibles, avec le directeur des
10 opérations qui était en charge de ça, Robert Paul.

11 Q. **[179]** Et est-ce que c'était fait uniquement dans
12 les comtés de Gouin, de La Prairie, les comtés de
13 monsieur Boisclair et Rebello, ou à travers la
14 province de Québec?

15 R. Ah! à travers la province de Québec, Madame,
16 l'ensemble des sections locales de la FTQ
17 Construction, avec des bénévoles, participaient
18 lors des élections concernant le Parti québécois.

19 Q. **[180]** Et on parle, approximativement, de combien de
20 membres?

21 R. Ah! aux alentours d'un deux/trois cents (2/300)
22 bénévoles, Madame la Présidente.

23 Q. **[181]** Maintenant pour ce qui est de l'installation
24 des pancartes. Est-ce que les dépenses effectuées
25 pour le gaz, l'utilisation de l'automobile étaient

1 remboursées à ces personnes?

2 R. Non, c'était vraiment du bénévolat qui s'est
3 effectué à l'intérieur de ça, Madame la Présidente.

4 Q. **[182]** Donc, je comprends que ces personnes n'ont
5 pas été rémunérées par la FTQ Construction?

6 R. Aucunement. Aucunement. C'est vraiment du
7 bénévolat.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[183]** Ils mettaient les pancartes... les pancartes,
10 le bois, le...

11 R. Ah! bien, ce n'est pas nous autres, ça c'est fourni
12 par le parti. C'est pas nous autres. Nous autres,
13 on fournissait uniquement les bénévoles pour
14 l'installation, Madame la Présidente.

15 Me MICHEL DÉCARY :

16 Q. **[184]** Pour ce qui est des lignes téléphoniques et
17 des téléphonistes. Vous dites que vous avez mis à
18 la disposition du parti Québécois des lignes
19 téléphoniques et des téléphonistes. Concrètement,
20 ça se traduit comment, ça voulait dire quoi?

21 R. Autant dans nos bureaux régionaux ou au bureau
22 « head office » à la FTQ. Ou dans les personnes eux
23 autres mêmes, chez eux, il y en a qui se déplaçait
24 pas, ils faisaient des téléphones directement chez
25 eux concernant les élections.

1 Q. **[185]** Et on parle de combien de personnes qui
2 agissaient comme téléphonistes?

3 R. Ah! il y avait une variété là-dedans, Madame, tout
4 dépendant des régions, ça a allait de l'ordre de
5 deux (2), trois (3), quatre (4), cinq (5), six (6),
6 dix (10) personnes, là.

7 Q. **[186]** Par région?

8 R. Par région, oui. Par région.

9 Q. **[187]** Et vous couvriez combien de régions au
10 Québec?

11 R. Bien, nous, on couvre l'ensemble de la province,
12 dans toutes les régions on est présent, ça fait
13 que... Je dis pas que c'était amplifié dans chaque
14 région, tout dépendant des personnes qui étaient
15 disponibles parce qu'autant qu'il y en a qui sont
16 pour le Parti québécois, qu'on a des membres qui
17 sont pour d'autres partis politiques. Ça fait que
18 lorsqu'il y en a qui étaient intéressés à
19 participer concernant le parti Québécois, bien,
20 on... on leur demandait leur aide.

21 Q. **[188]** Et, ces téléphonistes, étaient-elles ou
22 étaient-ils rémunéré(e)s?

23 R. Aucunement. C'est toujours du bénévolat, Madame la
24 Présidente.

25 Q. **[189]** Et avez-vous procédé à l'installation de

1 lignes téléphoniques à différents endroits, soit
2 dans les bureaux, des lignes additionnelles, ou
3 encore dans les maisons?

4 R. Non, aucunement, c'est vraiment nos lignes qu'on...
5 on a beaucoup de téléphones... dans tous les
6 bureaux de la FTQ Construction on a des téléphones,
7 ça fait qu'ils se servaient de ces téléphones-là.

8 Q. **[190]** Maintenant...

9 R. En dehors des heures d'ouvrage.

10 Q. **[191]** Pendant la campagne, avant d'arriver au jour
11 du vote, est-ce qu'il y a d'autres dépenses qui ont
12 été assumées ou d'autres, pardon, services qui ont
13 été rendus par la FTQ Construction pendant
14 l'élection de deux mille sept (2007)?

15 R. Je sais qu'on participait jusqu'au dernier jour
16 d'élection, là, à chaque fois, on se rendait
17 jusqu'au maximum possible. Puis c'est ça qu'on
18 faisait, Madame la Présidente.

19 Q. **[192]** Et, le jour de l'élection, est-ce que c'est
20 exact qu'il y a des chauffeurs qui étaient chargés
21 d'aller chercher les gens à la maison et de les
22 reconduire... les électeurs, aller les chercher et
23 les reconduire pendant la journée du vote.

24 R. Oui. Oui, Madame la Présidente.

25 Q. **[193]** Et est-ce qu'il y avait également un service

1 de gardiennage qui était, les gens qui se rendaient
2 à la maison des électeurs pour garder les enfants
3 pendant que les électeurs allaient voter?

4 R. On mettait toute à notre disponibilité pour faire
5 sortir le vote, Madame la Présidente.

6 Q. **[194]** Et on parle de combien de personnes le jour
7 du vote que la FTQ Construction et les syndicats
8 affiliés et les autres personnes qui étaient
9 recrutées par ceux-ci, on parle de combien de
10 personnes qui étaient mis à la disposition du Parti
11 québécois?

12 R. Je peux pas déterminer le nombre précis, Madame la
13 Présidente, mais c'était assez... assez un grand
14 nombre qui participait provincialement aux
15 élections.

16 Q. **[195]** On parle de plusieurs centaines?

17 R. Absolument, Madame, probablement.

18 Q. **[196]** Maintenant pendant cette conversation que
19 vous avez eue avec le chef du Parti québécois,
20 monsieur Boisclair, en présence de monsieur Sauvé
21 et vous parliez de problème de la construction et
22 de certaines de vos préoccupations. Est-ce qu'une
23 promesse ou un engagement a été donné par monsieur
24 Boisclair en contrepartie de l'aide de la FTQ
25 Construction?

1 R. Non, nous c'est... puis j'ai... j'ai participé à
2 cette rencontre-là puis j'étais intéressé à aller
3 rencontrer le chef de l'opposition, parce qu'à
4 chaque fois qu'on touchait à la Loi R-20 que ce
5 soit peu importe le parti au pouvoir, on
6 rétrécissait toujours notre champ d'activités.

7 Et sur plusieurs autres sujets qui
8 touchaient l'industrie de la construction, entre
9 autres, la machinerie de production qui est un
10 autre dossier qu'on voulait essayer d'introduire à
11 l'intérieur de l'industrie de la construction. Et
12 on avait des discussions avec l'ensemble des partis
13 politiques et c'est sur ce sens-là que j'ai
14 rencontré André Boisclair, puis je l'ai sollicité
15 pour... si on avait à faire des revendications bien
16 qu'il aurait une oreille attentive. Et il y a pas
17 eu d'engagement formel à l'intérieur de ça.

18 Q. **[197]** Maintenant, il y a un article qui est apparu
19 dans TVA Nouvelles, le deux (2) octobre deux mille
20 treize (2013).

21 LA GREFFIÈRE :

22 Précédemment, Maître Décary, est-ce que vous voulez
23 déposer la pièce.

24 Me MICHEL DÉCARY :

25 Oui.

1 LA GREFFIÈRE :

2 C'est moi la greffière qui vous parle.

3 Me MICHEL DÉCARY :

4 Ah, bonjour, Madame. Pardon. Ce n'est pas
5 nécessaire, c'est le témoignage.

6 LA GREFFIÈRE :

7 C'est ça. Vous ne le déposerez pas.

8 Me MICHEL DÉCARY :

9 Non, ce n'est pas nécessaire.

10 (10:36:17)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[198]** Alors, si vous me permettez juste avant,
13 puisque vous ne voulez pas le déposer. Moi
14 j'aimerais savoir pourquoi... est-ce que monsieur
15 Boisclair vous a demandé de ne pas en parler à
16 Henri Massé car il ne serait peut-être pas content?

17 R. Oui, c'est surtout sur le domaine politique, il
18 m'avait soulevé ce geste-là, j'ai même... dans ma
19 tête moi j'ai pensé on est autonome de structure,
20 c'est parce que normalement c'est dans le domaine
21 politique, c'est plus le président de la FTQ qui
22 fait ces rencontres-là. Mais nous à la FTQ
23 Construction comme tout syndical affilié est
24 indépendant puis on fait nos rencontres politiques
25 qu'on doit faire et André Boisclair m'avait soulevé

1 ce point-là puis je l'ai... je l'ai mentionné dans
2 notre livre, Madame la Présidente.

3 Q. **[199]** Mais pourquoi ne voulait-il pas que vous en
4 parliez à Henri Massé?

5 R. Bien, là, j'ai aucune espèce d'idée, Madame la
6 Présidente, il pensait peut-être que Henri serait
7 pas content que j'avais été le rencontrer parce que
8 c'est lui qui faisait de la politique. Mais pour
9 moi Henri aurait pas été négatif à ça aucunement,
10 aucunement, aucunement. Mais c'est la pensée
11 d'André Boisclair.

12 Q. **[200]** Mais ce que vous dites dans la phrase qui
13 suit, c'est qu'il aurait peut-être pas été
14 d'accord?

15 R. Non, mais Henri lui il aurait été d'accord, bien il
16 aurait pas été d'accord, Madame la Présidente, il
17 aimait faire le travail politique à la FTQ Centrale
18 comme président, mais chaque syndicat peut avoir
19 ses propres rencontres dans le domaine politique
20 comme on a toujours fait, Madame la Présidente.
21 Mais lui André Boisclair il se sentait un peu mal à
22 l'aise de cette rencontre-là vis-à-vis avec Paul
23 Sauvé. Je vous soulève qu'est-ce que je pense qu'il
24 m'a mentionné, c'est tout, Madame la Présidente,
25 pas plus, pas plus que ça.

1 Q. [201] Continuez, Maître Décary.

2 Me MICHEL DÉCARY :

3 Q. [202] Dans l'article, je crois que c'est cote 64,
4 oui, si vous pouviez faire apparaître le bas de la
5 première page et le haut de la deuxième page, s'il
6 vous plaît et si vous continuez, le monter encore
7 un peu et voilà, c'est très bien. Ça commence ici,
8 et je lis, deux, trois, quatrième paragraphe :

9 Bérubé participe à de nombreux
10 concours d'hommes forts, il aurait
11 rencontré de nombreuses personnalités
12 et je connais différentes personnes et
13 on les...

14 Me ROBERT LAURIN :

15 Maître Décary.

16 Me MICHEL DÉCARY :

17 Oui.

18 Me ROBERT LAURIN :

19 Je m'excuse. Je l'ai laissé aller, Madame la
20 Présidente, même si ça ne me paraît avoir grand
21 lien avec le mandat de la Commission. Je comprends
22 que c'est une plate-forme électorale dont se sert
23 maître Décary à l'égard du Parti québécois. Je l'ai
24 laissé aller quant à la référence dans le livre de
25 maître Goyette, mais, là, on est rendu beaucoup

1 plus loin et cette plate-forme électorale se
2 continue et je vois absolument pas le rapport, mais
3 peut-être qu'il a quelque chose qui m'échappe entre
4 l'infiltration du crime organisé dans l'industrie
5 de la construction et les sympathies que peut avoir
6 la FTQ Construction ou certains des affiliés à
7 l'égard d'un parti politique.

8 On pourrait également, si ça intéresse la
9 Commission, fait état ou faire une preuve à l'effet
10 qu'il y a des effectifs à l'intérieur de la FTQ
11 Construction et d'unions affiliées qui ont supporté
12 le Parti libéral. Et si c'est un enjeu qui
13 intéresse la Commission on se fera... on se fera un
14 plaisir de faire cette démonstration.

15 J'ai compris qu'il y avait un bout de
16 chemin qui avait été fait, qui avait été mis en
17 preuve, auquel je ne me suis pas objecté, mais je
18 m'objecte à ce stade-ci parce qu'à mon avis on va
19 beaucoup trop loin.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Si vous me permettez, Maître Laurin, je pense qu'il
22 y a une partie de notre mandat qui touche aussi au
23 financement des partis politiques en lien avec
24 l'industrie de la construction. Alors, je pense que
25 nous sommes certainement dans le bon forum à

1 l'heure actuelle et donc, je rejette votre
2 objection. Continuez, Maître Décary.

3 Me MICHEL DÉCARY :

4 Q. **[203]** Donc, j'arrive à la partie qui est souligné
5 en jaune et c'est monsieur Bérubé qui parle :

6 J'avais un service d'ordre avec la FTQ
7 Construction de 1989 à 1996 et on
8 faisait le service d'ordre, le service
9 de sécurité pour le Parti québécois,
10 d'ajouter le chef syndical.

11 Est-il exact que la FTQ Construction fournissait le
12 service d'ordre et de sécurité au Parti québécois?

13 R. Madame la Présidente, c'est soulevé de mil neuf
14 cent quatre-vingt-neuf (1989) à quatre-vingt-seize
15 (96), moi j'ai adhéré à la FTQ Construction en mil
16 neuf cent quatre-vingt-douze (1992) lors d'une
17 période de maraudage, ça fait que je ne peux pas
18 témoigner à l'intérieur de ça, mais lorsque moi
19 j'étais comme directeur général, le responsable
20 concernant les opérations était Robert Paul et
21 on... on fournissait un service d'ordre, de
22 bénévoles à l'intérieur des partis politiques
23 lorsqu'il y avait des élections, oui, on a fourni
24 ça comme l'ensemble qu'on a fait des pancartes et
25 ainsi de suite. C'est ça qu'on faisait. Mais entre

1 quatre-vingt-neuf (89) puis quatre-vingt-seize
2 (96), Dominique Bérubé j'ai aucune espèce d'idée,
3 Madame la Présidente.

4 Q. **[204]** Mais juste pour être clair, est-ce que je
5 comprends que pendant le temps que vous étiez, là,
6 la FTQ Construction fournissait un service d'ordre
7 et de sécurité au Parti québécois?

8 R. Oui, oui, Madame la Présidente, oui, quand j'étais,
9 là, oui.

10 Q. **[205]** Et pour quelles activités du Parti québécois?

11 R. C'est strictement dans la période électorale et
12 dans les rencontres qu'ils faisaient d'événements
13 de... des soupers, ainsi de suite, ils nous
14 demandaient du bénévolat, puis on le faisait. C'est
15 l'ensemble des activités du Parti qu'ils faisaient.

16 Q. **[206]** Et on parle de combien de personnes qui
17 composaient ce service d'ordre qui était prêté au
18 Parti québécois?

19 R. Bien, Madame la Présidente, ça variait, ça pouvait
20 être une personne, deux personnes, trois personnes,
21 ça variait à chaque fois des événements, tout
22 dépendant de l'envergure de l'événement, Madame la
23 Présidente.

24 Q. **[207]** Et est-ce que ça pouvait être plus de vingt-
25 cinq (25)?

1 R. Non, non.

2 Q. **[208]** J'ai remarqué que vous avez fait des
3 contributions politiques au Parti québécois et
4 c'est votre droit le plus strict. Ma question
5 c'est, avez-vous été remboursé par la FTQ
6 Construction pour ces contributions politiques?

7 R. Par la FTQ Construction, non, j'ai... j'ai donné
8 mon personnel, puis le gouvernement m'a remboursé
9 mes impositions là-dessus et ainsi de suite.

10 Q. **[209]** Et donc, je comprends que la FTQ
11 Construction, votre employeur, ne vous a pas, n'a
12 pas remboursé les contributions...

13 R. Non.

14 Q. **[210]** ... politiques que vous faisiez? Bon. Et
15 avez-vous organisé des activités de financement
16 pour le Parti québécois?

17 R. Non, non, non, jamais.

18 Q. **[211]** Pour l'ADQ?

19 R. Ah, personne.

20 Q. **[212]** Très bien. Pas d'autres questions.

21 LA GREFFIÈRE :

22 Vous ne déposerez pas non plus l'article de TVA.

23 Me MICHEL DÉCARY :

24 Ah, oui, je vais déposer, s'il vous plaît.

25

1 LA GREFFIÈRE :

2 Alors, ça sera 102P-1049.

3 Me MICHEL DÉCARY :

4 Merci.

5

6 102P-1049 : Article de TVA Nouvelles du 2 octobre
7 2013 - Un chef syndical au party des
8 motards.

9

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Je présume que ce sera le tour de maître Tremblay.

12 Madame Blanchette, pouvez-vous remonter le
13 document. Merci.

14 (10:46:47)

15 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ESTELLE TREMBLAY :

16 Q. **[213]** Bonjour. Bonjour, Monsieur Dupuis, je suis
17 Estelle Tremblay, je suis le procureur du Parti
18 québécois.

19 R. Bonjour, Madame Tremblay.

20 Q. **[214]** Je vais vous poser quelques questions sur
21 votre témoignage. Monsieur Dupuis, est-ce qu'il est
22 exact d'affirmer que les campagnes électorales tant
23 fédérales que provinciales sont des moments qui
24 permettent aux grandes centrales syndicales de
25 faire valoir les revendications sociales et

1 politiques de leurs travailleurs?

2 R. Absolument, Madame la Présidente, à chaque pré-
3 campagne électorale, la FTQ font un conseil général
4 où on établit les grandes politiques, les
5 programmes de chaque parti politique qui se
6 présente et on élabore là-dessus et on prend une
7 position à la FTQ Centrale.

8 Q. **[215]** Est-ce qu'il est exact d'affirmer que les
9 grandes centrales syndicales participent toujours
10 aux débats politiques lors des campagnes
11 électorales?

12 R. Ah, toujours, Madame la Présidente.

13 Q. **[216]** Est-ce qu'il est exact d'affirmer que
14 certaines d'entre elles ont publiquement accordé
15 leur appui à des partis politiques dans le cadre de
16 leur campagne électorale?

17 R. Absolument. J'ai même participé à des tournées
18 provinciales en compagnie de Henri Massé pour en
19 faire la promotion.

20 Q. **[217]** Est-ce qu'il est exact d'affirmer que la
21 Centrale de la FTQ à laquelle la FTQ Construction
22 appartient a publiquement accordé son appui au
23 Parti québécois lors de la campagne électorale de
24 deux mille sept (2007)?

25 R. Deux mille sept (2007), Madame la Présidente, je me

1 souviens qu'on avait eu, parce que dans les dates
2 je peux pas essayer de confirmer, je m'en souviens
3 qu'on avait eu une tournée provinciale où est-ce
4 qu'il avait pas donné l'appui au Parti québécois,
5 mais on avait fait une tournée provinciale pour
6 dénoncer le programme de l'ADQ. Et je sais qu'il y
7 a des positions qu'on a pris qu'on appuyait le PQ
8 dans certaines campagnes, oui. Est-ce que deux
9 mille sept (2007) ça en est une? De mémoire je m'en
10 souviens pas, c'est des choses qui est possible,
11 Madame la Présidente.

12 Q. **[218]** Alors, Madame Blanchette, pourriez-vous
13 afficher à l'écran le document 63, intitulé
14 Élections québécoises deux mille sept (2007),
15 septième Congrès extraordinaire de la FTQ.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Je m'excuse, Maître Tremblay, pourquoi dites-vous
18 « Document 63 »?

19 Me ESTELLE TREMBLAY :

20 L'onglet 63.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Ah, excusez, O.K.

23 Me ESTELLE TREMBLAY :

24 Q. **[219]** Alors dans ce document, Monsieur Dupuis, on
25 constate que la FTQ, lors de son septième (7^e)

1 congrès extraordinaire, a appuyé le Parti Québécois
2 officiellement dans le cadre de l'élection qui
3 devait se tenir le vingt-six (26) mars deux mille
4 sept (2007). Est-ce que ça rappelle des souvenirs,
5 maintenant?

6 R. Oui, mais... c'est certain, si on a eu le congrès
7 en deux mille sept (2007) puis on l'a appuyé,
8 soyez-en sûr que j'étais présent puis j'étais actif
9 à l'intérieur de ça, comme je vous mentionnais, je
10 crois énormément à notre cause nationale.

11 Q. **[220]** Alors, il y avait mille deux cent quatre-
12 vingts (1280) délégués lors de ce septième (7^e)
13 congrès extraordinaire de la FTQ. De quels horizons
14 provenaient-ils?

15 R. Ah, partout provincialement, les congressistes,
16 c'est de tout, autant construction qu'industriel,
17 tous les affiliés syndicaux de la FTQ est présent
18 lors des congrès.

19 Q. **[221]** Faisiez-vous partie des délégués à ce
20 septième (7^e) congrès extraordinaire de la FTQ?

21 R. Ah oui, j'ai toujours été présent à tous les
22 congrès lorsque j'étais comme directeur général de
23 la FTQ Construction... FTQ centrale, excusez-moi.

24 Q. **[222]** Combien y avait-il de syndiqués FTQ
25 Construction lors de ce septième (7^e) congrès

1 extraordinaire de la FTQ?

2 R. Notre représentativité, à peu près le même genre
3 qu'on a, c'est aux alentours de cent vingt (120),
4 cent vingt-deux (122), cent vingt-cinq (125)
5 délégués de la FTQ Construction qui est présent
6 lors des congrès de la FTQ centrale.

7 Q. **[223]** Et est-il exact de dire que cette résolution
8 d'appui au Parti Québécois a été adoptée par une
9 écrasante majorité?

10 R. Absolument, Madame la Présidente.

11 Q. **[224]** Maintenant, Monsieur Dupuis, je vais demander
12 à madame Blanchette de vous amener à la page 13 de
13 l'onglet 63. Alors vous y voyez la résolution
14 d'appui au Parti Québécois. Est-ce qu'il est exact
15 d'affirmer que l'adoption de lois anti-syndicales
16 était à la base de la résolution d'appui de la FTQ
17 au Parti Québécois et à son chef André Boisclair
18 lors des élections provinciales de deux mille sept
19 (2007)?

20 R. Oui, Madame la Présidente.

21 Q. **[225]** Est-il exact d'ailleurs que ces lois de deux
22 mille trois (2003) avaient fait l'objet de
23 manifestations importantes de la part des grandes
24 centrales syndicales?

25 R. Absolument, Madame la Présidente, dont j'ai

1 participé énormément à cette manifestation-là.

2 Q. **[226]** Et y avez-vous participé avec d'autres
3 syndiqués de la FTQ de tout horizon?

4 R. De tout horizon, tout le monde était présent, tous
5 les secteurs confondus avaient participé à cette
6 manifestation-là.

7 Q. **[227]** Est-ce que les syndiqués de la CSN également
8 participaient à cette manifestation ou à ces
9 manifestations?

10 R. Oui, on avait eu de l'appui de d'autres centrales
11 syndicales lors de ces manifestations-là, c'était
12 concernant l'article 45 du code de travail.

13 Q. **[228]** Combien environ y avait-il de syndiqués FTQ
14 au Québec en deux mille sept (2007), Monsieur
15 Dupuis?

16 R. FTQ centrale?

17 Q. **[229]** Oui.

18 R. C'est de l'ordre d'au-delà de cinq cent mille
19 (500 000) membres, si je me souviens bien.

20 Q. **[230]** Et combien y avait-il environ de syndiqués
21 FTQ Construction en deux mille sept (2007)?

22 R. Deux mille sept (2007), on devrait être de l'ordre
23 de soixante-dix mille (70 000), soixante-quinze
24 (75 000), Madame la Présidente.

25 Q. **[231]** Est-il exact, Monsieur Dupuis, que la FTQ a

1 fait valoir ses plates-formes électorales à chaque
2 élection provinciale, soit en mil neuf cent quatre-
3 vingt-dix-huit (1998), en deux mille trois (2003)
4 et en deux mille sept (2007)?

5 R. Oui. Moi, j'ai rentré en quatre-vingt-dix-sept (97)
6 puis on a toujours fait, sauf une qu'on n'avait pas
7 pris... oui, les demandes syndicales ont toujours
8 été, mais on n'avait pas arrêté sur un parti, entre
9 autres, je m'en souviens de une, mais on a tout le
10 temps fait de... établi nos priorités qu'on voulait
11 avoir vis-à-vis le gouvernement.

12 Q. **[232]** Alors je vais demander à madame Blanchette
13 d'afficher à l'écran l'onglet 61, qui est la plate-
14 forme électorale de la FTQ de mil neuf cent quatre-
15 vingt-dix-huit (1998).

16 LA GREFFIÈRE :

17 Est-ce que vous déposez l'onglet 63?

18 Me ESTELLE TREMBLAY :

19 Est-ce nécessaire, Madame Charbonneau de déposer?

20 Oui, je vais le déposer. Alors ce sera la pièce
21 102P-1050.

22

23 102P-1050 : Document d'appui - Élections
24 québécoises 2007 - 7^e congrès
25 extraordinaire de la FTQ

1 Q. **[233]** Alors voici la plate-forme électorale de la
2 FTQ en mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998).
3 Est-ce que ça vous rappelle des souvenirs?

4 R. Non, Madame la Présidente, franchement non.

5 Q. **[234]** Pouvez-vous afficher à l'écran, maintenant
6 l'onglet 62, la plate-forme électorale de la FTQ en
7 deux mille trois (2003)? Madame la greffière, je
8 vais déposer l'onglet 61.

9 LA GREFFIÈRE :

10 Onglet 61, ce sera la pièce 1051.

11

12 102P-1051 : Plate-forme électorale de la FTQ de
13 1998

14

15 Me ESTELLE TREMBLAY :

16 Q. **[235]** Alors, l'onglet 62, qui est le document de
17 deux mille trois (2003), est-ce que vous vous
18 souvenez de cette plate-forme électorale?

19 R. Absolument, Madame la Présidente.

20 Q. **[236]** Oui? Alors nous allons le déposer, Madame la
21 greffière, pièce 1052?

22 LA GREFFIÈRE :

23 C'est exact.

24

25 102P-1052 : Dépliant de l'élection provinciale de

1 2003

2

3 Me ESTELLE TREMBLAY :

4 Q. **[237]** Je vais maintenant vous montrer le communiqué
5 de la FTQ en date du trois (3) mars deux mille sept
6 (2007), l'onglet 64, Madame Blanchette. Alors,
7 voici le communiqué de presse officiel de la FTQ à
8 la suite du septième congrès extraordinaire. Est-ce
9 que vous aviez déjà pris connaissance de ce
10 communiqué officiel du trois (3) mars deux mille
11 sept (2007)?

12 R. C'est certain, Madame la Présidente, lorsque c'est
13 arrivé en deux mille sept (2007), j'en suis
14 convaincu, j'ai pris connaissance de ce document-
15 là.

16 Q. **[238]** Alors, est-ce qu'il est exact de dire que,
17 lors des élections provinciale de deux mille huit
18 (2008) la FTQ n'a pas accordé son appui public au
19 Parti québécois qui était alors dirigé par madame
20 Marois?

21 R. En deux mille huit (2008), je m'en souviens pas la
22 date là, mais on était pas mal dans le tournant de
23 la FTQ Construction. À savoir s'ils l'ont appuyée,
24 je m'en souviens pas exactement, Madame la
25 Présidente.

1 Q. **[239]** Est-il exact de dire, Monsieur Dupuis, que
2 lors de la campagne électorale de deux mille sept
3 (2007), le Parti québécois et son chef monsieur
4 Boisclair ont reçu l'appui public et officiel de la
5 FTQ par monsieur Massé?

6 R. Je pense que oui, Madame la Présidente.

7 Q. **[240]** Est-il exact de dire, Monsieur Dupuis, que
8 cette résolution qui a été adoptée lors du septième
9 congrès extraordinaire a été adoptée en raison - et
10 je vous souligne effectivement, là, l'extrait qui
11 est devant vous - en raison des engagements du
12 Parti québécois à relancer l'économie,
13 particulièrement dans le secteur manufacturier; à
14 faire une priorité de la santé et de la sécurité du
15 travail; à revoir le mode de négociations dans le
16 secteur public, engagement qui le distinguait
17 clairement des libéraux et des adéquistes?

18 R. Absolument, Madame la Présidente.

19 Q. **[241]** Et je comprends, Monsieur Dupuis, que vous-
20 même vous adhérez à cette résolution
21 extraordinaire.

22 R. Oui.

23 Q. **[242]** Vous avez voté pour.

24 R. J'ai voté pour, oui.

25 Q. **[243]** Avec l'écrasante majorité des participants.

1 R. Avec l'écrasante majorité des participants, oui.

2 Q. **[244]** Est-ce qu'il est exact de dire, Monsieur
3 Dupuis, que, lors de ce septième congrès
4 extraordinaire, les délégués ont aussi affirmé leur
5 autonomie totale et entière face aux partis
6 politiques?

7 R. Je pense que oui, Madame la Présidente.

8 Q. **[245]** Par conséquent, Monsieur Dupuis, l'appui au
9 Parti québécois et à son chef André Boisclair en
10 deux mille sept (2007) était le résultat d'une
11 décision de la Centrale de la FTQ aux termes d'une
12 résolution extraordinaire adoptée en deux mille
13 sept (2007)?

14 R. Oui, après de nombreux débats, c'est... ça, c'est,
15 je pense, c'est dans le conseil général, puis ça
16 avait été discuté dans l'ensemble, oui.

17 Q. **[246]** Maintenant, je comprends, Monsieur Dupuis,
18 que...

19 (10:58:13)

20 LA PRÉSIDENTE:

21 Q. **[247]** Je m'excuse, « après de nombreux débats », à
22 quel sujet?

23 R. Débats... débats internes, c'est parce que
24 lorsqu'on parle des programmes de partis, bien, on
25 fait des gros débats dans tous les délégués qui

1 sont présents lors des rencontres.

2 Q. **[248]** Et qui tournaient principalement autour de
3 quoi?

4 R. Bien, sur tout l'ensemble des sujets qui... qui
5 doit être dans l'ordre de données pour les
6 avantages que la FTQ Construction... la FTQ
7 Centrale peut avoir avec l'ensemble de ses
8 délégués, de ses syndicats affiliés. C'est ça les
9 débats, des programmes complets des partis
10 politiques lorsqu'on discute.

11 Me ESTELLE TREMBLAY :

12 Q. **[249]** Alors, si je comprends bien, les plate-formes
13 de la FTQ analysent les positions de chaque parti.

14 R. Absolument. Absolument, Madame la Présidente.

15 Q. **[250]** Et critiquent les positions de chaque parti.

16 R. Absolument.

17 Q. **[251]** C'est ce qu'on voit, là, des documents qui
18 ont été déposés.

19 R. Bien, c'est ça les échanges de débats. Absolument,
20 Madame la Présidente.

21 Q. **[252]** Et à partir de là, il y a eu le septième
22 congrès extraordinaire qui a voté une résolution
23 d'appui au Parti québécois.

24 R. C'est bien ça, Madame la Présidente.

25 Q. **[253]** C'est donc, Monsieur Dupuis, dans le cadre de

1 pour la plupart des militants syndicaux dans leur
2 propre syndicat?

3 R. La plupart du temps, c'est les militants les plus
4 proches qui participent à ces rencontres-là, oui.

5 Q. **[258]** Et ce n'était pas des personnes rémunérées
6 par le Parti québécois?

7 R. Aucunement, Madame la Présidente.

8 Q. **[259]** Est-ce que les militants syndicaux qui se
9 sont engagés dans la campagne de deux mille sept
10 (2007) l'ont fait librement et sans contrainte?

11 R. Librement et sans contrainte, c'est des discussions
12 qu'on a à l'intérieur de nos structures, puis les
13 membres participent.

14 Q. **[260]** Est-ce qu'à votre connaissance il y a eu
15 remise d'argent ou autres formes de rémunération à
16 ces militants syndicaux pour leur travail dans la
17 campagne de deux mille sept (2007)?

18 R. Non, c'est vraiment du bénévolat qu'on effectue,
19 vraiment du bénévolat.

20 Q. **[261]** Est-ce que d'après vous ces militants
21 syndicaux se sont engagés dans la campagne de deux
22 mille sept (2007) pour améliorer le sort de leurs
23 confrères et consoeurs travailleurs?

24 R. Oui, ça a toujours été... à la FTQ Construction, on
25 essaie de protéger notre champ d'activités, comme

1 je mentionnais, puis on essaie d'aider l'ensemble
2 des syndicats qu'il y a affiliés à la FTQ. On a
3 toujours participé à l'intérieur de ça.

4 Q. **[262]** Vous indiquez dans votre livre, à la page
5 279, que monsieur François Rebello a eu beaucoup
6 d'aide de la FTQ Construction. Pouvez-vous indiquer
7 aux commissaires en quoi a consisté cette aide
8 apportée à monsieur Rebello?

9 R. Il y avait eu une rencontre avec mon directeur des
10 opérations, Robert Paul, avec monsieur François
11 Rebello et on avait participé avec l'ensemble de...
12 où il se présentait, de fournir des bénévoles, de
13 l'aider surtout. Et c'est... c'est ça qu'on a
14 effectué, exactement.

15 Q. **[263]** Alors, c'est de l'aide pour quelle activité
16 en particulier, Monsieur Dupuis?

17 R. Ah! autant... autant les pancartes que des
18 téléphones, faire sortir le vote, jusqu'à la fin de
19 l'élection. On s'avait (sic) engagés avec lui,
20 bien, on l'a fait.

21 Q. **[264]** Lorsque a eu lieu votre rencontre avec
22 monsieur Boisclair, qui était président du Parti
23 québécois, est-ce que vous lui avez fait valoir des
24 questions d'importance pour les travailleurs de
25 l'industrie de la construction?

1 R. Oui, c'était surtout sur... le problème majeur
2 qu'on avait sur le champ d'activités qui
3 rétrécissait toujours et la machinerie de
4 production. Le dossier santé et sécurité, qui avait
5 pas été encore promulgué dans la loi. On a discuté
6 de l'ensemble des sujets que je représentais les
7 travailleurs de la FTQ Construction.

8 Q. **[265]** Qu'est-ce que vous entendez par les
9 machineries de production, quel était l'enjeu?

10 R. La machinerie de production c'est tous les travaux
11 qui sont exécutés dans les usines, qui font pas
12 partie intégrante du bâtiment, qui peut être fait
13 par des travailleurs hors construction ou
14 construction. On... il y a toujours eu un litige à
15 l'intérieur de ça puis on avait revendiqué, on a
16 même eu des modifications à la réglementation pour
17 assujettir certains travaux. Qui nous a pas
18 satisfaits, pourtant c'est le PQ qui... qui était
19 au pouvoir puis il nous a pas donné exactement ce
20 qu'on voulait avoir, mais c'est ça le domaine
21 politique. On voulait en avoir plus puis on l'a pas
22 obtenu.

23 Q. **[266]** Et quel était l'avantage pour les
24 travailleurs que la machinerie de production soit
25 assujettie?

1 R. Bien, c'est l'ensemble de leurs conditions de
2 travail, c'est... c'est... dans l'intérieur des
3 conventions collectives, le régime de retraite, les
4 avantages sociaux, les conditions de travail
5 lorsque tu te déplaces d'une région à une autre et
6 ainsi de suite.

7 Q. **[267]** Vous avez parlé également d'un enjeu discuté
8 qui concernait la santé et la sécurité au travail.
9 Quel était cet enjeu?

10 R. L'enjeu c'est notre représentant en prévention qui
11 a jamais été promulgué après vingt-cinq (25) ans de
12 demandes. On l'a pas obtenu encore, on attend
13 toujours. Et c'est primordial parce qu'il y a
14 beaucoup encore... dans l'industrie de la
15 construction c'est la place qu'il y a le plus de
16 décès et d'accidents de travail tous secteurs
17 confondus. On essayait d'améliorer le sort des
18 travailleurs et travailleuses qu'on représente.

19 Q. **[268]** Est-ce qu'il y a eu d'autres enjeux qui ont
20 été discutés avec monsieur Boisclair?

21 R. Non, ça fait pas mal le tour, Madame la Présidente.

22 Q. **[269]** Est-ce qu'au cours de cette rencontre, vous
23 avez obtenu, de monsieur Boisclair, la promesse
24 d'un privilège, d'un contrat public, d'une
25 subvention ou d'un avantage quelconque en

1 contrepartie de ce bénévolat?

2 R. Ah! non, vraiment pas, Madame la Présidente. Je le
3 sais, avec les politiciens, il faut toujours qu'on
4 ait un suivi très serré puis continuer à les
5 rencontrer pour faire aboutir nos... nos
6 revendications.

7 Q. **[270]** Maître Décary vous a demandé si vous aviez
8 contribué politiquement avec vos propres fonds,
9 est-ce que vous avez contribué avec vos fonds ou
10 avec l'aide d'un prête-nom?

11 R. Non...

12 Q. **[271]** Est-ce que vous avez été prête-nom de
13 quelqu'un?

14 R. Non, non, non, pas du tout.

15 Q. **[272]** Je vais vous poser quelques questions
16 maintenant concernant Carboneutre, Monsieur Dupuis.
17 À compter de quand vous intéressez-vous à
18 Carboneutre?

19 R. Carboneutre, de mémoire, la date, je me souviens
20 pas des dates, mais c'est dans les années deux
21 mille six (2006), deux mille sept (2007), Madame la
22 Présidente.

23 Q. **[273]** Lequel de vos amis vous intéresse à cette
24 société?

25 R. La personne qui m'en a parlé au commencement, je le

1 mentionnais, c'est Raynald Desjardins, qui m'a
2 mentionné comme quoi que Domenic Arcuri était
3 intéressé d'acheter cette entreprise-là. C'est de
4 même que ça a cheminé. Puis, lorsque j'ai discuté
5 avec les sections locales, il y en a un, entre
6 autres, Rénauld Grondin, avait déjà été approché par
7 Yves Thériault concernant ECN puis ça avait pas
8 cheminé.

9 Q. **[274]** Et vous êtes directeur général de la FTQ
10 Construction au moment où vous êtes intéressé à ce
11 dossier?

12 R. Absolument, Madame la Présidente.

13 Q. **[275]** Est-ce qu'on vous fait valoir, au départ,
14 quelque chose pour vous intéresser en particulier à
15 cette entreprise?

16 R. Non, c'est... c'est surtout sur le nouveau procédé
17 de... côté environnement, il y avait plus
18 d'enfouissement de sol, c'était un traitement puis
19 c'était tout nouveau. Ça fait que c'est là-dessus
20 que j'y ai été.

21 Q. **[276]** Et donc, c'était l'élément du plan d'affaires
22 de Carboneutre qui déclenchait votre décision
23 d'intercéder auprès du Fonds?

24 R. Absolument.

25 Q. **[277]** Et, initialement, qu'est-ce qu'on vous

1 demande d'obtenir du Fonds de solidarité pour les
2 partenaires de Carboneutre?

3 R. C'était du financement concernant l'entreprise, qui
4 avait un problème à l'intérieur, d'équité.

5 Q. **[278]** À l'intérieur?

6 R. De l'entreprise, il y avait un problème de
7 financement à l'intérieur de l'entreprise.

8 Q. **[279]** Et est-ce qu'au moment où vous commencez à
9 intercéder auprès du Fonds pour Carboneutre, vous
10 êtes rémunéré ou financièrement avantage par les
11 partenaires, soit Raynald Desjardins, Domenico
12 Arcuri, Benoît Ringuette ou Yves Thériault ou une
13 autre personne?

14 R. Aucunement, Madame la Présidente.

15 Q. **[280]** Donc, vous nous dites que vous n'avez pas été
16 rémunéré comme pour le travail d'influence que vous
17 avez fait auprès du Fonds pour la période où vous
18 avez été directeur général de la FTQ Construction?

19 R. Aucunement.

20 Q. **[281]** Est-ce que vous avez obtenu directement ou
21 indirectement un avantage, un privilège, la
22 promesse d'un avantage ou une quelconque faveur en
23 lien avec le travail d'influence que vous acceptiez
24 de faire auprès du Fonds de solidarité?

25 R. Aucunement, Madame la Présidente.

1 Q. **[282]** À partir du moment où vous devenez directeur
2 général, quel a été votre salaire annuel?

3 R. Chez ECN?

4 Q. **[283]** Oui?

5 R. J'en ai pas eu, j'ai eu la première année on
6 s'entendait comme quoi que j'aurais dix pour cent
7 (10 %) de l'entreprise si on avait le financement
8 et par la suite, deux cent cinquante mille
9 (250 000). Puis ça a pas abouti, on a pas eu de
10 financement. Tout a arrêté, là. J'avais eu ma paie
11 de séparation à la FTQ Construction de cent
12 cinquante-neuf mille (159 000), puis je m'en allais
13 sur ce sens-là puis ça a pas fonctionné, j'ai
14 arrêté.

15 Q. **[284]** Alors, dix pour cent (10 %) du... de
16 l'équité?

17 R. De l'équité de l'entreprise, mais ça a pas
18 fonctionné.

19 Q. **[285]** Et les partenaires détenant quatre-vingt-dix
20 pour cent (90 %) auraient été messieurs Arcuri et
21 Desjardins?

22 R. Monsieur Arcuri; monsieur Desjardins était pas
23 comme actionnaire à l'intérieur, je sais qu'il y
24 avait d'autres personnes dont Joe Bertolo qui a
25 sorti ici. Les actionnaires comme tels, je le

1 savais pas complètement, Madame la Présidente.

2 (11:07:19)

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Maître Tremblay, je ne suis pas vraiment votre
5 ligne de pensée. Est-ce que je comprends que vous
6 ne voyez pas de difficulté à partir du moment où
7 une personne ou monsieur Dupuis n'a pas d'avantage,
8 de bénéfice personnel, n'a rien, à ce que des
9 personnes soient introduites au Fonds et des
10 personnes faisant partie du crime organisé, de la
11 mafia?

12 Me ESTELLE TREMBLAY :

13 Je ne donne aucune opinion, je ne fais que poser
14 des questions, Madame Charbonneau. Je n'ai pas
15 de... cette pensée que vous exprimez. Je pense
16 qu'il faudrait attendre...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Mais vous devez suivre un fil.

19 Me ESTELLE TREMBLAY :

20 ... il faudrait attendre que je termine mon contre-
21 interrogatoire...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 D'accord.

24 Me ESTELLE TREMBLAY :

25 ... peut-être vous verrez quelle est la conclusion

1 que j'en tire, mais à cette étape-ci...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Donc, vous en tirez une.

4 Me ESTELLE TREMBLAY :

5 J'en tire une, mais à la fin...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 D'accord.

8 Me ESTELLE TREMBLAY :

9 ... mais pas à cette étape-ci parce que je veux
10 avoir la réponse du témoin avant de tirer une
11 conclusion.

12 Q. **[286]** Alors, vous dites que vous n'étiez donc pas
13 payé, mais que vous alliez avoir dix pour cent
14 (10 %) du capital-actions?

15 R. C'est bien ça.

16 Q. **[287]** Alors, est-ce que vous deviez emprunter pour
17 acheter cette... cette participation-là?

18 R. Non, non, aucunement, c'est le travail que
19 j'effectuais.

20 Q. **[288]** Donc, on allait reconnaître que votre travail
21 pour Carboneutre représentait dix pour cent (10 %)
22 de l'équité de Carboneutre?

23 R. C'est ça.

24 Q. **[289]** Et est-ce qu'il y a des protocoles d'entente
25 qui ont été signés à cet effet-là ou ce ne sont que

1 des échanges que vous avez eus avec monsieur

2 Desjardins et monsieur Arcuri?

3 R. Des échanges verbals (sic), Madame la Présidente.

4 Q. **[290]** Ces échanges verbaux ont-ils lieu seulement

5 avec monsieur Desjardins ou avec monsieur

6 Desjardins et monsieur Arcuri?

7 R. Monsieur Desjardins et monsieur Arcuri.

8 Q. **[291]** Donc, lorsque vous faisiez du travail

9 d'influence auprès du Fonds de solidarité vous

10 saviez que vous auriez dix pour cent (10 %) du

11 capital-actions de la nouvelle société?

12 R. Non, lorsque j'ai terminé, lorsque j'ai décidé de

13 pas renouveler mon mandat, excusez, au mois de

14 septembre deux mille huit (2008), c'est après ça

15 que j'ai été sollicité par eux pour... parce qu'au

16 commencement il était aucunement question que je

17 m'en aille travailler là, lorsque j'ai emporté le

18 dossier. C'est juste par la suite, lorsque j'ai

19 décidé de plus me représenter à la FTQ

20 Construction, eux, ils m'ont approché pour savoir

21 si j'étais intéressé pour aller travailler pour eux

22 autres.

23 Q. **[292]** Alors, combien de temps avant la fin de votre

24 mandat comme DG de la FTQ Construction ces accords

25 ont-ils été faits?

1 R. Un mois avant que je quitte, Madame la Présidente,
2 lorsque j'ai décidé de plus me présenter.

3 Q. **[293]** Maintenant, à quelle fin devait servir
4 l'apport du Fonds de solidarité à la Société
5 internationale Carboneutre?

6 R. Ah, bien c'était concernant toute... ils avaient
7 déposé le financement global et pour moi, c'est pas
8 moi qui étais le spécialiste à l'intérieur de ça,
9 c'était Marlène Girard et les comptables de ECN qui
10 ont déposé ça, là. Savoir de quelle manière qu'ils
11 allaient finaliser l'entente avec le Fonds, j'ai
12 aucune espèce d'idée dans les détails, Madame la
13 Présidente.

14 Q. **[294]** Donc, je comprends que vous ne saviez pas à
15 quoi allait servir le sept point cinq millions
16 (7,5 M) que vous sollicitiez auprès de monsieur
17 Arsenault?

18 R. Bien, je sais que c'était pour remboursement des
19 dettes qu'il y avait, mais de quelle manière qu'ils
20 allaient l'exposer, je le sais aucunement, Madame
21 la Présidente.

22 Q. **[295]** Est-ce que ça servait à payer monsieur
23 Domenico Arcuri ou son entreprise des déboursés
24 engendrés par l'opération de l'entreprise depuis
25 deux mille huit (2008)?

1 R. J'ai aucune idée à qui qu'ils rembourseraient
2 l'ensemble des dettes. D'après moi c'est l'ensemble
3 des dettes, est-ce que Domenic Arcuri faisait
4 partie de ça, je le sais pas, Madame la Présidente.

5 Q. **[296]** Connaissiez-vous les créanciers de
6 Carboneutre qui allaient être payés par la part du
7 Fonds de solidarité?

8 R. Oui j'ai... mais pas les... est-ce que je
9 connaissais ceux-là qui allaient être payés par la
10 part du Fonds de solidarité, je le sais pas, mais
11 je connaissais l'ensemble, j'ai eu les documents
12 puis on a fait des rencontres, mais je sais pas de
13 quelle manière que ça allait être dispensé.

14 Q. **[297]** Et le Fonds de solidarité devait-il
15 intervenir par un prêt ou par un investissement en
16 équité dans l'entreprise?

17 R. Ah, il y avait les... il y avait les deux... les
18 deux tableaux, je le sais pas, c'est pas finalisé
19 mais il y avait les deux tableaux.

20 Q. **[298]** Finalement, est-il exact de dire que le Fonds
21 n'a pas fait son investissement à la suite de son
22 analyse?

23 R. Dans l'ensemble, oui. Moi, d'après moi, ils ont été
24 sur le côté de l'analyse puis ils ont décidé de ne
25 pas revenir et aussi Raynald Desjardins, là, ça a

1 été... il y a eu le rapport que Michel Arsenault a
2 fait.

3 Q. **[299]** Quelle était la personne qui assurait à
4 Carboneutre les fonds nécessaires à l'exploitation
5 des opérations entre deux mille huit (2008) et deux
6 mille dix (2010)?

7 R. C'est Domenic Arcuri, pour moi.

8 Q. **[300]** Et vous saviez ça au moment où vous étiez
9 directeur général de la FTQ Construction?

10 R. Non, je le savais lorsque j'ai été pour eux autres.

11 Q. **[301]** Et à quel moment monsieur Arcuri et
12 Desjardins se sont-ils désintéressés de
13 Carboneutre?

14 R. Désintéressés lorsqu'ils ont pas eu de financement
15 parce que l'entreprise a pas été achetée, il y
16 avait eu une offre d'achat sur l'entreprise, vu
17 qu'ils avaient pas le financement, bien il y a pas
18 eu de conclusion là-dedans puis ils ont arrêté,
19 mais le moment présent, je le sais pas, Madame la
20 Présidente.

21 Q. **[302]** Pour quelles raisons s'en sont-ils
22 désintéressés?

23 R. Ils avaient pas les reins assez solides pour le
24 financement, je pense, là, Madame la Présidente, je
25 peux pas vous répondre pour eux la décision finale

1 à l'intérieur de ça.

2 Q. **[303]** Quelles personnes continuent les opérations
3 de Carboneutre après leur départ?

4 R. C'est Yves Thériault qui est le propriétaire,
5 accompagné de Marlène Girard, je sais pas si elle
6 est partenaire ou par contrat avec eux, mais je
7 sais que c'est les personnes concernées, là, il y a
8 eu une entente avec Benoît Ringuette qui est plus
9 dans l'entreprise.

10 Q. **[304]** Quel était le parti politique que messieur
11 Desjardins et Arcuri courtoisaient pour avoir un
12 appui du gouvernement libéral dans le dossier
13 Carboneutre?

14 R. Moi, les rencontres qu'il y a eu, je sais que c'est
15 le Parti libéral, ils avaient parlé avec Tomassi
16 qu'ils mentionnaient puis je pense qu'il y avait...
17 je sais pas s'il y avait d'autres rencontres, mais
18 je pense que c'est le Parti libéral.

19 Q. **[305]** Selon des témoignages entendus à la
20 Commission, monsieur Tony Tomassi, qui a été
21 adjoint parlementaire du premier ministre Charest a
22 rencontré monsieur Arcuri et les partenaires
23 d'affaires de Carboneutre. Est-ce que ces
24 rencontres ont été portées à votre connaissance par
25 monsieur Desjardins?

- 1 R. Je sais qu'il y avait des rencontres, oui, Marlène
2 Girard me mentionnait qu'il y avait des rencontres
3 avec monsieur Tomassi puis elle, pour elle, elle
4 voulait pas qu'il fasse de l'interférence, mais
5 oui, j'étais au courant de ça, oui.
- 6 Q. **[306]** Pour quelle raison messieurs Desjardins et
7 Arcuri recherchaient-ils d'intéresser monsieur
8 Tomassi à Carboneutre?
- 9 R. Moi, je pense c'est plus concernant les permis de
10 travail, d'opération, concernant certains matériels
11 de contamination avec des degrés plus élevés qu'ils
12 voulaient avoir le permis de... de décontaminer
13 avec métaux.
- 14 Q. **[307]** Alors ils voulaient avoir le permis, le
15 certificat d'autorisation pour décontaminer les
16 sols contaminés par les métaux lourds?
- 17 R. Oui, c'est ça.
- 18 Q. **[308]** C'est surtout pour ça que l'intervention de
19 monsieur Tomassi était recherchée?
- 20 R. Absolument.
- 21 Q. **[309]** Et combien de rencontres sont survenues avec
22 monsieur Tomassi avant qu'il y ait des rencontres
23 au ministère de l'Environnement?
- 24 R. J'ai... j'ai aucune connaissance de ça, Madame la
25 Présidente, je le sais pas.

1 Q. **[310]** Est-ce qu'à votre connaissance, il y a eu
2 seulement une, deux ou quelques rencontres?

3 R. Aucune... aucune idée, je peux pas répondre, je
4 sais pas le nombre de... certain qu'il y a eu des
5 rencontres, mais le nombre, je le sais pas, Madame
6 la Présidente.

7 Q. **[311]** Est-ce que monsieur Desjardins et monsieur
8 Arcuri étaient présents à ces rencontres avec
9 monsieur Tomassi?

10 R. Je pense pas que monsieur Desjardins était présent;
11 monsieur Arcuri, c'est certain, là.

12 Q. **[312]** Et vous, est-ce que vous étiez présent lors
13 de ces rencontres avec monsieur Tomassi?

14 R. Non, j'ai jamais eu aucune rencontre avec monsieur
15 Tomassi.

16 Q. **[313]** À l'initiative de quel partenaire d'affaires
17 de Carboneutre ces rencontres ont-elles eu lieu
18 avec monsieur Tomassi?

19 R. Moi, je pense que c'est Domenic Arcuri lui-même qui
20 a décidé.

21 Q. **[314]** Vous le pensez pourquoi, Monsieur Dupuis?

22 R. D'après moi, c'est lui qui a pris ses positions, je
23 pense ça tout bonnement, Madame la Présidente, je
24 le sais pas, c'est lui-même, je pense, Domenic
25 Arcuri, je le connais comme individu puis il

1 prenait ses positions assez ferme là-dessus sur le
2 domaine politique.

3 Q. **[315]** Et sa position politique était?

4 R. Je pense, mais je suis pas certain, mais je pense
5 que c'était un gars qui était très proche du Parti
6 libéral, là. Je pense.

7 Q. **[316]** Maintenant, Monsieur Dupuis, est-ce que les
8 partenaires de Société internationale Carboneutre
9 cherchaient par leurs contacts politiques à obtenir
10 le certificat d'autorisation pour décontaminer les
11 sols contaminés aux métaux lourds?

12 R. Non, je pense que c'était plus sur l'efficacité de
13 la procédure qu'ils faisaient puis ils ont fait la
14 preuve comme quoi que c'était efficace puis ils
15 l'ont obtenu, c'est plus sur directement sur le
16 terrain, à l'usine où est-ce que c'est qu'ils ont
17 prouvé avec le ministère... le ministère de
18 l'Environnement concerné.

19 Q. **[317]** Étiez-vous conscient, vous, comme directeur
20 général, que l'obtention du deuxième certificat
21 d'autorisation conférait un monopole à Énergie
22 Carboneutre puisque le ministère cessait d'émettre
23 des dérogations d'enfouissement de sols contaminés
24 aux métaux lourds?

25 R. C'est certain que ça nous aurait donné plus de

1 travail puis c'était très intéressant qu'il y
2 aurait plus eu d'enfouissement parce que dans la
3 loi, ils prévoient, s'il y a un traité qui est
4 efficace, qu'il n'y aurait plus d'enfouissement,
5 c'est certain.

6 Q. **[318]** Donc, si je comprends bien, ce deuxième
7 certificat d'autorisation était très important pour
8 l'avenir de Société internationale Carboneutre?

9 R. Ça apportait plus d'eau au moulin, c'est définitif.

10 Q. **[319]** Entre août et septembre deux mille neuf
11 (2009), on a appris du témoignage de monsieur
12 François Crête que monsieur Tomassi, alors qu'il
13 était ministre de la Famille a accompagné monsieur
14 Arcuri à deux rencontres avec deux membres du
15 cabinet de madame Line Beauchamp qui était alors
16 ministre de l'Environnement. Mes questions sont les
17 suivantes, est-ce que ces rencontres ont été
18 portées à votre connaissance comme directeur
19 général, puisque vous l'étiez en deux mille neuf
20 (2009)?

21 R. Aucunement.

22 Q. **[320]** Est-ce que vous savez quand est-ce qu'elles
23 sont survenues?

24 R. Aucunement.

25 Q. **[321]** Est-ce que vous avez assisté à ces

1 rencontres?

2 R. Pas du tout.

3 Q. **[322]** À l'initiative de quels partenaires
4 d'affaires ces rencontres ont-elles été organisées
5 avec le cabinet de madame Beauchamp?

6 R. J'ai aucune espèce d'idée, j'ai pas participé à ça
7 pantoute, Madame, je le sais pas.

8 Q. **[323]** Est-il exact de dire que ces deux rencontres
9 avaient pour but de... d'obtenir le deuxième
10 certificat d'autorisation?

11 R. Bien c'est certain que des rencontres, ils devaient
12 demander pour avoir le deuxième certificat de...
13 de... d'autorisation, mais pour moi, j'ai pas
14 participé à ça puis je le sais... Nous, on se
15 concentrait bien plus à l'usine avec Marlène Girard
16 et Yves Thériault pour montrer l'efficacité avec
17 les personnes concernées du gouvernement, les hauts
18 fonctionnaires.

19 Q. **[324]** Est-ce que finalement les partenaires de
20 Carboneutre ont été satisfaits des résultats
21 obtenus du gouvernement du Québec par monsieur
22 Tomassi?

23 R. Je pense pas. Je pense c'est plus avec les
24 personnes concernées du ministère lorsqu'ils ont eu
25 les rencontres puis qu'ils ont reçu leur permis.

1 C'est plus eux autres.

2 Q. **[325]** À votre connaissance, qui d'autre au sein du
3 gouvernement ou du Parti libéral était au courant
4 de ces démarches des partenaires de Carboneutre?

5 R. Aucune espèce d'idée, Madame la Présidente.

6 Q. **[326]** Il a été question dans les écoutes
7 électroniques qu'Investissement Québec a été
8 approchée comme prêteur de Carboneutre. C'est à
9 votre connaissance?

10 R. Oui, j'ai participé à une rencontre.

11 Q. **[327]** Bon. Alors, quelle contribution était
12 souhaitée d'Investissement Québec par les
13 partenaires de Carboneutre?

14 R. On demandait, je pense, c'était de l'ordre de cinq
15 millions (5 M), si je m'en souviens bien, le
16 chiffre précis je le sais pas, mais je sais qu'ils
17 demandaient à Investissement Québec, eux ils
18 mentionnaient à l'intérieur de ça, si le Fonds de
19 solidarité embarquait avec eux, qu'ils étaient très
20 intéressés.

21 Q. **[328]** À quelles fins devait servir cette somme de
22 cinq millions de dollars (5 M\$)?

23 R. Bien c'est vraiment concernant toute
24 l'administration de l'entreprise.

25 Q. **[329]** Et est-ce qu'il y a des personnes au sein du

1 gouvernement libéral qui ont été contactées pour
2 ouvrir les portes d'Investissement Québec aux
3 partenaires de Carboneutre?

4 R. J'ai aucune espèce d'idée, Madame la Présidente.
5 (11:19:28)

6 LA PRÉSIDENTE :
7 Maître Tremblay, est-ce que vous en avez encore
8 pour longtemps?

9 Me ESTELLE TREMBLAY :
10 J'achève, quelques minutes.

11 LA PRÉSIDENTE :
12 Non, c'est juste parce qu'il est rendu onze heures
13 et vingt (11h20).

14 Me ESTELLE TREMBLAY :
15 Ah.

16 LA PRÉSIDENTE :
17 Non, non mais...

18 Me ESTELLE TREMBLAY :
19 On peut arrêter, si vous voulez.

20 LA PRÉSIDENTE :
21 Bien c'est comme vous voulez. Est-ce que c'est un
22 bon moment pour arrêter?

23 Me ESTELLE TREMBLAY :
24 J'ai seulement quelques questions puis après ça, ça
25 sera terminé.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Bien je vais vous laisser aller. Je vais vous
3 laisser aller.

4 Me ESTELLE TREMBLAY :

5 Q. **[330]** Monsieur Tomassi a-t-il été rémunéré ou
6 récompensé sous une forme quelconque par Domenico
7 Arcuri ou monsieur Desjardins pour faire ses
8 activités d'influence auprès du gouvernement?

9 R. J'ai aucune espèce d'idée, Madame la Présidente.

10 Q. **[331]** À votre connaissance, monsieur Arcuri, pour
11 favoriser les affaires dans Société internationale
12 Carboneutre, a-t-il participé aux activités
13 politiques organisées par monsieur Tomassi?

14 R. J'ai aucune espèce d'idée... j'ai aucune espèce
15 d'idée.

16 Q. **[332]** Vous avez mentionné avoir eu des contacts
17 avec monsieur Accurso ainsi que monsieur
18 Borsellino. Est-ce que vous étiez au courant des
19 pratiques de collusion des entrepreneurs dans
20 l'octroi des contrats publics des municipalités et
21 du gouvernement?

22 R. Aucunement. J'ai été très surpris d'entendre tout
23 ça à la Commission Charbonneau.

24 Q. **[333]** Le six (6) avril deux mille neuf (2009), une
25 activité de financement au profit de la

1 circonscription de madame Beauchamp fut organisée
2 par des dirigeants de Genivar et à laquelle ont
3 pris part des partenaires de Carboneutre. Est-ce
4 que vous étiez au courant de cet événement comme
5 directeur général de Carboneutre?

6 R. Vraiment pas.

7 Q. **[334]** Est-ce que, par personne interposée, vous
8 savez quels partenaires de Carboneutre se sont
9 présentés à cette activité de financement?

10 R. J'ai entendu parler... je vous parle des journaux,
11 on parlait de... de... de Domenic Arcuri, à part de
12 ça, je le sais pas, Madame.

13 Q. **[335]** Mais c'est pas à votre connaissance
14 personnelle?

15 R. Non, c'est vraiment pas à ma connaissance
16 personnelle.

17 Q. **[336]** Est-ce qu'il est exact de dire que Genivar
18 était le cabinet d'ingénieurs en charge de rédiger
19 la demande de certificat d'autorisation de
20 Carboneutre auprès du ministère de l'Environnement?

21 R. Absolument, j'ai eu des rencontres avec Genivar à
22 plusieurs occasions.

23 Q. **[337]** Le deuxième... le deuxième certificat
24 d'autorisation.

25 R. Le deuxième certificat.

1 Q. **[338]** Celui qui avait de l'importance pour l'avenir
2 de l'entreprise.

3 R. Mais, avec les... avec les métaux. Oui, c'est bien
4 ça, Madame la Présidente.

5 Q. **[339]** Est-ce que Genivar a sollicité des
6 contributions politiques des partenaires de
7 Carboneutre pour cet événement?

8 R. Non, pas à ma connaissance, Madame la Présidente.

9 Q. **[340]** Est-ce qu'il y a un lien entre cette activité
10 de financement et les relations de Carboneutre?

11 R. Non.

12 Q. **[341]** Monsieur Dupuis, est-ce que votre témoignage
13 est à l'effet que toutes les actions que vous avez
14 posées l'ont toujours été avec la motivation de
15 défendre les intérêts des travailleurs de la FTQ
16 Construction?

17 R. Toujours, Madame la Présidente.

18 Q. **[342]** Est-ce que vous n'avez pas trahi la confiance
19 des travailleurs que vous représentiez comme
20 directeur de la FTQ Construction lorsque vous avez
21 utilisé votre fonction, son pouvoir, son prestige,
22 pour faire obtenir à vos amis des investissements
23 du Fonds de solidarité?

24 R. Aucunement, Madame la Présidente.

25 Q. **[343]** Considérez-vous que vous vous êtes placé en

1 conflit d'intérêt pour le moins, Monsieur Dupuis?

2 R. Aucunement. Pour moi, soyez-en sûr que j'ai tout
3 fait pour représenter les travailleurs puis je
4 pense que j'ai fait mon travail.

5 Q. **[344]** Avez-vous perdu de vue l'intérêt des
6 travailleurs de la FTQ, Monsieur, lorsque vous avez
7 commencé votre travail d'influence auprès du Fonds
8 de solidarité?

9 R. Je pense que j'ai été efficace et j'ai fini avec
10 quarante-quatre pour cent (44 %) de
11 représentativité, ça veut dire que j'ai effectué
12 mon travail en tant que directeur général de la FTQ
13 Construction, c'est historique ce pourcentage-là.

14 Q. **[345]** Donc, vous nous dites que parce que vous avez
15 atteint une représentativité souhaitable, vous
16 n'avez pas été en situation de conflit d'intérêt.

17 R. J'ai... j'ai mentionné un point, mais il y en a
18 plusieurs dans l'employabilité et ainsi de suite
19 vis-à-vis des travailleurs. Je pense que j'ai
20 effectué mon travail, Madame la Présidente.

21 Q. **[346]** La question n'est pas si vous avez effectué
22 votre travail. La question est : est-ce que vous
23 vous êtes placé en conflit d'intérêt, Monsieur
24 Dupuis?

25 R. Moi, moi, je dis non, Madame la Présidente.

1 Q. [347] C'est tout.

2 LA PRÉSIDENTE:

3 Je vous remercie, Maître Tremblay. Je comprends
4 mieux vos questions et elles ont été utiles. Merci.
5 Oui, Maître LeBel.

6 DISCUSSION DE PART ET D'AUTRE

7 Me SONIA LeBEL :

8 Alors, peut-être avant que vous suspendiez pour la
9 pause du matin, Madame la Présidente, il y a deux
10 requêtes qui doivent être déposées sous scellé. Je
11 viens... naturellement, je mets tout le monde en
12 garde du fait que nous ne sommes pas en non-
13 publication présentement. Alors, nous allons donc
14 écourter nos commentaires concernant ces deux
15 requêtes-là qui devront éventuellement vous être
16 adressées, Madame la Présidente, Monsieur le
17 Commissaire, en non-publication. Elles concernent
18 le prochain témoin, monsieur Yannick Payette. Une
19 requête est du DPCP de mon confrère maître Poulin
20 concernant la protection d'un procès en cours dans
21 le dossier Diligence.

22 Une seconde requête est de la part de
23 l'avocat, maître Daniel Rock, avocat qui vient
24 d'entrer au dossier, Madame la Présidente, avec une
25 nouvelle requête et elle concerne, à toutes fins

1 pratiques, quelque chose au même effet que les
2 conclusions de celles du DPCP, mais pour des motifs
3 différents et elle concerne plutôt le témoignage du
4 témoin lui-même.

5 Le fait de les déposer maintenant sous
6 scellé nous permettra donc d'en donner des copies
7 aux avocats des médias qui ont besoin naturellement
8 de vous adresser la question en vertu de Dagenais
9 Mentuck sur la portion concernant des requêtes qui
10 pourraient affecter la publicité du débat. Ça nous
11 permettra de revenir après la pause avec
12 l'interrogatoire de maître Dumais et nous pourrons
13 par la suite vous adresser à quel moment elle sera
14 entendue.

15 LA PRÉSIDENTE:

16 Alors, c'était une des questions avant de partir à
17 la pause. Quelles autres parties ont l'intention de
18 contre-interroger ou d'interroger monsieur Dupuis?

19 Me ANDRÉ DUMAIS :

20 Je crois qu'on s'est laissé la semaine dernière,
21 Madame la Présidente, le Conseil provincial vous
22 avait annoncé de ne pas avoir de question en
23 contre-interrogatoire. On a modifié ça en cours de
24 route.

25

1 LA PRÉSIDENTE:

2 Il n'y a pas de problème. Il n'y a pas de
3 difficulté.

4 Me ANDRÉ DUMAIS :

5 Et on est prêt au retour.

6 LA PRÉSIDENTE:

7 Est-ce que d'autres personnes, d'autres parties ont
8 l'intention d'interroger monsieur Dupuis? Non.

9 Parfait. Alors...

10 Me SONIA LeBEL :

11 Je vous demanderais peut-être de procéder au dépôt
12 sous scellé des requêtes.

13 LA PRÉSIDENTE:

14 Oui. Nous allons procéder immédiatement au dépôt
15 des requêtes. Je vois que maître Bantey et maître
16 Gagnon sont présents.

17 Me SONIA LeBEL :

18 Donc, nous verrons immédiatement à procéder à des
19 copies de tout ça pour les donner à mes confrères.

20 LA PRÉSIDENTE:

21 Bonjour.

22 Me DANIEL ROCK :

23 Elle a été signée par maître Harrisson qui
24 représentait monsieur Payette, mais c'est... c'est
25 la même chose.

1 LA PRÉSIDENTE:

2 Il y a une substitution de procureur.

3 Me DANIEL ROCK :

4 C'est ça, exactement. Oui. Mais, ça s'est fait en
5 fin de semaine, c'est pour ça que la requête est un
6 peu peut-être tardive et je m'en excuse. On a
7 vraiment fait le mieux qu'on a pu. Je sais que
8 maître Harrisson avait envoyé une copie.

9 LA PRÉSIDENTE:

10 Je dois vous dire que c'est notre lot les requêtes
11 tardives.

12 Me DANIEL ROCK :

13 Bon. Alors, je suis bien content d'abord de venir
14 m'imbriquer dans le dossier.

15 LA PRÉSIDENTE:

16 Mais... Non, parce que...

17 Me DANIEL ROCK :

18 Non, non. J'ai compris. Merci.

19 LA PRÉSIDENTE:

20 Merci.

21 Me PIERRE POULIN :

22 Donc, nous vous demandons la mise sous scellé
23 immédiate et une ordonnance de non-publication du
24 contenu et des plaidoiries autour de la requête.

25

1 LA PRÉSIDENTE:

2 Alors, j'ordonne la mise sous scellé immédiate et
3 la non-publication relativement aux conclusions qui
4 sont faites de la requête.

5 Me SONIA LeBEL :

6 Pour les deux requêtes, s'il vous plaît.

7 LA PRÉSIDENTE:

8 Oui, pour les deux requêtes.

9 Me SONIA LeBEL :

10 Bien que mon collègue, maître Rock ne l'ait pas
11 fait, je pense que c'est approprié compte tenu
12 qu'elles ont des conclusions là, des effets
13 similaires, de mettre les deux requêtes et
14 d'appliquer cette non-publication préventive sur le
15 contenu des requêtes pour les deux, s'il vous
16 plaît.

17 LA PRÉSIDENTE:

18 Parfait.

19 Me PIERRE POULIN :

20 Merci.

21 LA PRÉSIDENTE:

22 Alors, nous allons suspendre.

23 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

24

25 REPRISE DE L'AUDIENCE

1 (12:00:39)

2 Me SONIA LeBEL :

3 Si vous permettez, Maître Dumais, je vais...

4 Me ANDRÉ DUMAIS :

5 Oh! excusez-moi.

6 Me SONIA LeBEL :

7 Je vais vous interrompre cavalièrement. Alors,
8 bonjour, Madame la Présidente, bonjour, Monsieur le
9 Commissaire. Vous vous souviendrez qu'avant la
10 pause, naturellement, ça fait pas si longtemps, le
11 DPCP a déposé une requête pour une demande
12 d'ordonnance de non-publication pour le témoignage
13 de monsieur Yannick Payette.

14 Concernant cette requête seulement, les
15 médias ont une position à vous faire valoir. Je
16 pourrais vous dire que, par la suite, suite à
17 l'interrogatoire de mon confrère, Maître Dumais, je
18 vais demander à la Commission de suspendre jusqu'à
19 deux heures (2 h), où nous devons revenir en non-
20 publication pour adresser la requête de maître
21 Rock, qui concerne également le témoin Yannick
22 Payette mais sur d'autres motifs et pour d'autres
23 conclusions. Donc, peut-être juste adresser la
24 position des médias sur la requête du DPCP, tout
25 simplement.

1 Me GENEVIÈVE GAGNON :

2 Alors, bonjour, Geneviève Gagnon pour la Société
3 Radio-Canada.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Bonjour, Maître Gagnon.

6 Me GENEVIÈVE GAGNON :

7 Bonjour. Alors, pour la requête du DPCP, en ce qui
8 concerne les conclusions sur une ordonnance de non-
9 publication préventive, nous n'avons pas de
10 contestation.

11 Me MARK BANTEY :

12 Mark Bantey pour la Gazette, nous ne contestons pas
13 la préventive.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Merci, c'est noté.

16 Me GENEVIÈVE GAGNON :

17 Peut-être juste pour compléter. J'ai parlé avec mes
18 collègues de Quebecor Média qui ne contestent pas
19 non plus.

20 Me SONIA LeBEL :

21 Alors, je pense que ça règle la question. Maître
22 Dumais, vous pouvez y aller.

23 Me ANDRÉ DUMAIS :

24 Merci.

25

1 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ DUMAIS :

2 Q. **[348]** Bonjour, Monsieur Dupuis, André Dumais
3 pour...

4 R. Bonjour, Maître Dumais.

5 Q. **[349]** ... le Conseil provincial international. Dans
6 le cadre de votre interrogatoire... de votre conte-
7 interrogatoire, il a été question, de temps à
8 autre, des syndicats internationaux que l'on
9 regroupe à l'intérieur du vocable International
10 versus FTQ Construction. Le Conseil conjoint a été
11 créé, vous me corrigez si je fais erreur, à
12 l'automne quatre-vingt-dix-huit (98)?

13 R. C'est bien ça, Madame la Présidente, oui.

14 Q. **[350]** Et ce sera une association représentative qui
15 existera jusqu'en décembre deux mille cinq (2005).

16 R. C'est bien ça, oui.

17 Q. **[351]** Et, à l'intérieur de ce Conseil conjoint là,
18 on retrouve deux entités, qui avant étaient
19 distinctes, c'est-à-dire le Conseil provincial
20 international et la FTQ Construction?

21 R. C'est bien ça, oui.

22 Q. **[352]** Lorsque arrivent des périodes de maraudage,
23 durant l'existence du Conseil conjoint, il existe
24 des sections locales pour des métiers, prenons, par
25 exemple, les couvreurs et les ferblantiers, autant

1 une section locale au conseil provincial, qui est
2 la section locale 116, qu'à l'époque, la section
3 locale 2020 du côté de la FTQ Construction.

4 R. C'est bien ça, Madame la Présidente.

5 Q. **[353]** Donc, un salarié ne vote pas une section
6 locale mais pour une association représentative,
7 c'est exact?

8 R. Oui, dans la loi c'est FTQ... bien, Conseil
9 conjoint dans le temps, qu'on votait, là, et CSN,
10 CSD et Syndicat québécois, là.

11 Q. **[354]** Donc, prenons l'époque du Conseil conjoint,
12 un travailleur votait, donnait son adhésion au
13 Conseil conjoint?

14 R. C'est bien ça, Madame la Présidente.

15 Q. **[355]** Prenons un ferblantier. Dans quelle section
16 locale se retrouvait-il?

17 R. Il identifiait dans la section locale concernée à
18 l'intérieur... dans nos statuts et règlements, on
19 identifiait quelle section locale qui avait voté,
20 soit FTQ ou Conseil provincial.

21 Q. **[356]** Et, malgré le fait qu'il ait adhéré au
22 Conseil conjoint, il avait par rapport à cette
23 information-là qui était donnée, j'imagine,
24 (inaudible)?

25 R. Oui, il y avait un processus de transfert des

1 membres parce qu'il y avait des sections locales
2 qui avaient gardé encore... il y a eu des fusions
3 qui s'est faites dans certaines sections locales
4 qui... il y en avait juste au Conseil provincial ou
5 à la FTQ Construction puis lorsqu'il y avait deux
6 sections locales dans les deux entités
7 d'auparavant, il choisissait dans une ou l'autre.

8 Q. **[357]** Prenons la période de maraudage de deux mille
9 six (2006). Ça va?

10 R. Oui.

11 Q. **[358]** Donc, le Conseil conjoint aura été... enfin,
12 pas dissout mais il y aurait eu une modification à
13 la loi décembre deux mille cinq (2005) et chacune
14 des deux associations représentatives retrouve son
15 titre... est représentée à nouveau à ce titre?

16 R. Dans la loi, oui, c'est bien ça.

17 Q. **[359]** Bon. Et vous avez parlé, dans votre
18 témoignage, et là je vais référer à votre
19 témoignage rendu le sept (7) novembre deux mille
20 treize (2013) aux pages 178 et suivantes à partir
21 de la question 487, vous avez fait état notamment à
22 une question qui était la quatre cent quatre-vingt-
23 septième que monsieur Pigeon était apparu dans le
24 décor de la FTQ en provenance de l'Internationale?

25 R. Oui, Alain Pigeon était du local 116, puis au

1 maraudage il a transféré à la FTQ Construction au
2 local qu'on a formé une nouvelle entité qui était
3 le 2016.

4 Q. **[360]** Mais avant le maraudage comme tel, si je vous
5 disais que monsieur Pigeon est arrivé dans le
6 décor, pour employer votre expression, plusieurs
7 mois avant la période de maraudage de deux mille
8 six (2006)?

9 R. Oui, les permanents syndicaux ils peuvent avoir des
10 ententes, c'est arrivé occasionnellement qu'ils
11 peuvent avoir des ententes avec d'autres
12 associations représentatives avant le maraudage.
13 C'est la seule chose qui a arrivé avec Alain
14 Pigeon.

15 Q. **[361]** Donc, si je vous disais que c'est à l'automne
16 deux mille cinq (2005), environ huit à neuf mois
17 avant la période de maraudage de deux mille six
18 (2006), pour employer toujours votre expression,
19 que monsieur Pigeon est apparu dans le décor à la
20 FTQ Construction?

21 R. C'est des choses qui est possible, Madame la
22 Présidente.

23 Q. **[362]** Et, à ce moment-là, vous dites qu'il a quitté
24 l'organisation Internationale, je comprends que
25 c'est au maraudage de deux mille six (2006)?

1 R. Oui, oui, pour changer de... d'association
2 syndicale c'est juste lors de la période de
3 maraudage, mais il peut avoir des ententes pour
4 l'individu et non les membres.

5 Q. **[363]** Bon, mais entre la période de l'automne deux
6 mille cinq (2005) et le maraudage de deux mille six
7 (2006), quelle était la relation que monsieur
8 Pigeon entretenait avec la FTQ Construction alors,
9 si je comprends bien, qu'il est le gérant
10 d'affaires de la section locale 116?

11 R. Que lorsqu'on préparait pour le maraudage puis on
12 avait des discussions avec lui pour faire
13 transférer des membres du conseil provincial à la
14 FTQ Construction.

15 Q. **[364]** Est-il exact de dire que lorsqu'il a été
16 débattu à l'assemblée nationale en décembre deux
17 mille cinq (2005) du projet de loi 135, le projet
18 de loi 135 qui modifiait la Loi R-20 pour redonner
19 plein statut au conseil provincial et à la FTQ
20 Construction comme association représentative,
21 qu'il y a eu un débat quant à savoir comment suite
22 à ce retour aux deux associations représentatives
23 distinctes, il y aurait un partage du degré de
24 représentativité de l'un et de l'autre?

25 R. Mais c'est chaque syndicat était identifié avec

1 leur pourcentage de membres qui représentait dans
2 les sections locales et je soulevais que... lors de
3 mon témoignage aussi que le gouvernement a modifié
4 le projet de loi suite à la commission
5 parlementaire pour empêcher le transfert d'une
6 section locale des vitriers et des métiers
7 connexes. C'est de même que ça s'a fait, oui,
8 Madame la Présidente.

9 Q. **[365]** Est-ce que c'est exact, Monsieur Dupuis, de
10 dire qu'au moment où ça a été débattu en commission
11 parlementaire en décembre deux mille cinq (2005) le
12 projet de loi, que la position de la FTQ était à
13 l'effet que les gens comme, par exemple, monsieur
14 Pigeon et la section 116 qui depuis quelques mois
15 était apparue dans le décor de la FTQ, vous vouliez
16 qu'ils soient dès lors reconnus ou considérés pour
17 établir le degré de représentativité de la FTQ et
18 du conseil provincial?

19 R. Le local 116 comme je mentionnais parce que dans
20 les unions internationaux, Madame la Présidente, il
21 fallait avoir l'accord du président de
22 l'Association pour transférer les membres selon
23 leurs statuts et règlements de chaque union
24 internationale. Et lorsqu'on a transféré le local
25 1135 ou 135 ou 1135, là, il y avait deux

1 appellations distinctes sur la numérotation, là, on
2 avait eu l'accord du président.

3 Mais concernant le local 116 il n'y avait
4 pas d'accord du président, ils ont essayé, Alain
5 Pigeon a essayé d'avoir l'accord, mais il l'a pas
6 eu. Ça fait qu'automatiquement la section locale
7 était reconnue à l'intérieur du conseil provincial
8 puis restait à l'intérieur de ça. Ils ont pas eu
9 besoin de modifier le projet de loi en conséquence
10 de ça.

11 Q. **[366]** C'est probablement la raison pour laquelle
12 vous avez fait mention le six (6) novembre lors de
13 votre interrogatoire par maître Gallant, à la
14 question 682, vous avez mentionné ce qui suit que
15 vous aviez eu une rencontre notamment avec monsieur
16 Tomassi pour faire valoir vos droits : « On avait
17 revendiqué nos droits », et vous avez mentionné que
18 vous vouliez une modification au projet de loi pour
19 empêcher le transfert d'une section locale. En
20 fait, vous étiez contre cela. Qu'est-ce que vous
21 souhaitiez vous par rapport à la... au degré de
22 représentativité à être établi en décembre deux
23 mille cinq (2005)?

24 Q. **[367]** Quand c'est arrivé c'est concernant la
25 section locale 1135 que j'ai eu une rencontre avec

1 Tomassi, parce que le Parti libéral dans le temps
2 qui était au pouvoir a refusé, a modifié le projet
3 de loi suite à une demande de la CSD pour empêcher
4 le transfert même après l'autorisation du président
5 international de transférer les vitriers à la FTQ
6 Construction en totalité et c'est sur ça que
7 j'avais rencontré Tomassi pour essayer de
8 convaincre le ministre du Travail dans le temps,
9 Laurent Lessard, de... de pas faire cette
10 modification-là. C'est là-dessus, sur ce sens-là
11 que ça a été fait.

12 Q. **[368]** Et quand vous mentionnez qu'il y a eu une
13 modification dans le projet de loi initial, si je
14 vous réfère à l'article 21 du projet de loi 135 où
15 il est mentionné notamment que le caractère
16 représentatif du conseil provincial et de la FTQ
17 sera basé sur le degré de représentativité, sur la
18 base du scrutin syndical tenu en juin deux mille
19 trois (2003), c'est-à-dire le dernier qui avait eu
20 lieu...

21 R. Auparavant.

22 Q. **[369]** Auparavant.

23 R. C'est bien ça, Madame la Présidente.

24 Q. **[370]** Si je comprends bien, dans votre démarche, ce
25 que vous souhaitiez, c'est que malgré le fait

1 qu'une nouvelle période de maraudage se tenait en
2 mai deux mille six, en fait, sept mois avant, vous
3 souhaitiez qu'en vertu d'une entente avec une
4 section locale et son président, à l'International,
5 que dès lors, nonobstant le maraudage à venir, dès
6 lors, en décembre deux mille cinq (2005), que les
7 membres devaient être comptabilisés au sein de la
8 FTQ Construction. C'est exact?

9 R. Bien c'est parce que c'est pas tout à fait ça de
10 quelle manière ça fonctionnait à l'intérieur parce
11 que nous, à la FTQ Construction, lorsqu'on a formé
12 le conseil conjoint, on avait sensibilisé nos
13 sections locales dans un degré de représentativité
14 moindre de rejoindre la majorité au conseil
15 provincial puis on pensait qu'on allait avoir le
16 vis-à-vis avec le conseil provincial qui ferait en
17 sorte que les sections locales de la FTQ
18 Construction en fort représentativité rejoindraient
19 les sections locales de la FTQ et les vitriers, les
20 discussions avaient été faites auparavant de
21 plusieurs années et la Commission de la
22 construction du Québec avait refusé, malgré des
23 lettres, de transférer la section locale à la FTQ
24 Construction et lorsqu'on a arrivé au projet de loi
25 avec la commission parlementaire, pourtant ça avait

1 été finalisé, mais la Commission de la construction
2 du Québec avait été très frileuse de mettre en
3 application les décisions des unions
4 internationales concernant cette section locale là
5 et ça a arrêté là. C'est sur ce sens-là qu'il a été
6 fait et on contestait pas la... dans le projet de
7 loi, ça comprenait pas le transfert de cette
8 section locale là en deux mille trois (2003), ça
9 aurait pu être fait parce qu'ils avaient eu
10 l'autorisation, c'était permis dans nos statuts et
11 règlements du conseil conjoint.

12 Q. **[371]** Mais si on avait donné suite à ce que vous
13 faisiez valoir au moment... à ce moment-là, en
14 décembre deux mille cinq (2005) pour la FTQ
15 Construction, sept mois avant la période de
16 maraudage, des salariés qui avaient voté en deux
17 mille trois (2003) pour le conseil provincial se
18 seraient retrouvés à la FTQ Construction, c'est
19 exact?

20 R. C'est exact.

21 Q. **[372]** Donc, monsieur Pigeon, vous en avez parlé le
22 six (6) novembre, monsieur Pigeon est passé de
23 l'International au conseil... à la FTQ
24 Construction. Il a occupé ses fonctions, à votre
25 connaissance, de gérant d'affaires de la section

1 locale 116 jusqu'à quand par rapport au maraudage
2 de deux mille six (2006)?

3 R. Ah, aucune idée, Madame la Présidente, quand il a
4 cessé d'occuper ses fonctions, j'ai aucune idée.

5 Q. **[373]** Il est devenu directeur de la section locale
6 2016 nouvellement créée... suite au maraudage ou
7 avant le maraudage de deux mille six (2006)?

8 R. Je pense c'est suite au maraudage, suite au
9 maraudage.

10 Q. **[374]** Pas avant?

11 R. Pas avant, parce qu'il y a eu... bien peut-être
12 avant, ils ont formé... je sais que... je m'en
13 souviens pas les dates, là, précises, je sais
14 qu'ils ont formé le local 2016, d'après moi, c'est
15 avant le maraudage parce que c'était pour inciter
16 les membres du conseil provincial à rejoindre les
17 rangs de la FTQ Construction comme quoi qu'on
18 créait une nouvelle entité puis les individus
19 ensemble s'avaient regroupés puis s'avaient
20 entendus des deux sections locales pour former une
21 unité syndicale que moi, pour moi, c'est le but
22 ultime, fait que je pense ça a été fait un peu
23 avant, Madame la Présidente.

24 Q. **[375]** Donc, en vertu du vote de deux mille trois
25 (2003), monsieur Pigeon qui était évidemment membre

1 du conseil provincial international, gérant
2 d'affaires de la section locale 116 de
3 l'International pour les couvreurs et les
4 ferblantiers travaillait déjà, à ce moment-là, pour
5 la FTQ Construction?

6 R. Absolument.

7 Q. [376] Et combien de temps, ça, avant le maraudage
8 de deux mille six (2006)?

9 R. Le temps, je peux pas vous dire exactement le
10 temps.

11 Q. [377] Si je vous disais au moins six mois?

12 R. C'est des choses qui est possibles, madame la
13 présidente.

14 Q. [378] Maintenant, monsieur Pigeon obtient le poste
15 de directeur adjoint pour le compte de monsieur
16 Goyette, nommé par monsieur Goyette et ça, c'est
17 suite à votre départ, je comprends que vous, vous
18 avez quitté en novembre deux mille huit (2008)
19 votre poste de directeur général?

20 R. C'est bien ça, oui.

21 Q. [379] Donc, c'est monsieur Goyette qui est élu?

22 R. Oui.

23 Q. [380] À ce titre?

24 R. C'est bien ça, Madame.

25 Q. [381] Et combien de temps après son arrivée en

1 poste monsieur Goyette nomme-t-il à titre de
2 directeur adjoint monsieur Pigeon?

3 R. Le temps, j'ai aucune idée, je sais qu'il l'a
4 nommé, je sais pas combien de mois avant.

5 Q. **[382]** Dans les mois qui ont suivi?

6 R. Probablement, je le sais pas le nombre de temps, je
7 le sais pas aucunement, Madame la Présidente.

8 Q. **[383]** Savez-vous à peu près combien de temps
9 monsieur a exercé ses fonctions de directeur
10 adjoint ou directeur général?

11 R. Encore une autre fois, je sais qu'il a été un bout
12 de temps là, mais le nombre de temps exact, je le
13 sais pas, Madame la Présidente.

14 Q. **[384]** Savez-vous dans quelles circonstances
15 monsieur Pigeon a cessé d'exercer ses fonctions de
16 directeur adjoint?

17 R. Je sais qu'il y a eu des discussions à l'interne
18 entre les deux groupes puis il a cessé après ça.

19 Q. **[385]** Il n'y avait pas de considérations
20 particulières pour son départ?

21 R. Non, je pense, c'est... c'est plus à l'interne que
22 les deux groupes, comme je vous mentionnais,
23 lorsqu'on a essayé de s'entendre entre nous autres
24 pour la relève. Par la suite, il y a des opposants
25 qui voulaient pas voir Alain Pigeon là, c'est des

1 discussions que... qui m'ont été rapportées.

2 Q. **[386]** Il était pas question à ce moment-là
3 notamment que monsieur Pigeon agissait comme
4 entrepreneur dans le domaine de la construction en
5 plus de d'occuper ses fonctions de directeur
6 adjoint?

7 R. Non, ça a sorti publiquement, mais c'est pas la
8 raison pourquoi que Alain Pigeon a...

9 Q. **[387]** O.K. Mais, c'était le cas, par contre.

10 R. Non, c'était pas le cas. Alain Pigeon avait pas une
11 entreprise dans la construction.

12 Q. **[388]** Pas d'autres questions.

13 (12:16:48)

14 INTERROGÉ PAR M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

15 Q. **[389]** Juste un dernier point. Au niveau de votre
16 rôle, là, comme au conseil d'administration de la
17 CCQ, je vous ai posé tout à l'heure la question
18 dans le contexte de L.M. Sauvé, mais est-ce que
19 vous avez parfois intervenu pour faire avancer
20 certains dossiers directement auprès du personnel
21 de la CCQ, monsieur Ménard ou d'autres personnes,
22 accélérer certains processus ou privilégier
23 l'embauche de certaines personnes? Est-ce que vous
24 avez déjà fait de telles démarches?

25 R. Non, j'ai... j'ai fait plusieurs démarches lorsque

1 j'étais comme... Bien, je siégeais comme membre du
2 c.a., mais c'est plus dans mes fonctions de
3 directeur général, Madame la Présidente, que j'ai
4 intervenu au point de vue de la... de la Commission
5 de la construction du Québec. Et ça a arrivé qu'il
6 y avait des entrepreneurs ou quoi que ce soit dans
7 les dossiers parce qu'on réglait plusieurs dossiers
8 au c.a. puis ça m'est arrivé de faire des
9 rencontres avec le personnel de la Commission de la
10 construction du Québec et des entrepreneurs et des
11 salariés, ça a arrivé, oui, ça a arrivé.

12 Q. **[390]** Et les rencontres étaient dans quel objectif?
13 De quoi? De faire avancer certains dossiers plus
14 rapidement?

15 R. Non, non. Non, non. Pour régler certains problèmes
16 au quotidien que les entrepreneurs avaient ou des
17 salariés là, c'est... c'est dans ce sens-là.

18 Q. **[391]** Non. Pas pour, dans le fond, qu'on se
19 concentre plus sur vos dossiers plutôt que d'autres
20 dossiers.

21 R. Non, non. Aucunement, Monsieur.

22 Q. **[392]** Et pour l'embauche de certaines personnes...

23 R. Non.

24 Q. **[393]** ... avez-vous déjà fait des démarches?

25 R. Bien, j'ai fait de la référence comme... comme

1 n'importe quel faisait de la référence, mais ça
2 passait dans le processus d'embauche de la
3 Commission de la construction du Québec, Madame la
4 Présidente.

5 Q. [394] C'était monsieur le Commissaire qui avait
6 posé la question ici.

7 R. Ah! Monsieur le...

8 Q. [395] C'est correct.

9 R. Mais, moi, je répondais à la présidente parce que
10 c'est toujours à la présidente qu'on doit
11 s'adresser, mais pas de problème.

12 LA PRÉSIDENTE:

13 Alors, parfait. Donc, on se revoit à deux heures.

14 Q. [396] Et quant à vous, c'est fini, Monsieur Dupuis.
15 Merci.

16 R. Merci, Madame.

17

18 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

19 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

20

21

22

1

2

SERMENT

3

Nous, soussignées, ODETTE GAGNON et DANIELLE

4

BERGERON, sténographe officielles, certifions que

5

les pages qui précèdent sont et contiennent la

6

transcription fidèle et exacte de l'enregistrement

7

numérique, le tout hors de notre contrôle et au

8

meilleur de la qualité dudit enregistrement.

9

10

Le tout conformément à la loi.

11

12

Et nous avons signé,

13

14

15

16

Odette Gagnon (Tableau #202129-3)

17

Sténographe officielle

18

19

20

21

Danielle Bergeron (Tableau #289077-1)

22

Sténographe officielle